

A close-up photograph of green pine needles, showing their sharp, pointed tips and arrangement in whorls. The lighting highlights the texture and color of the needles.

Informations nouvelle **PQ AFP** [OFP24]

Bienvenue

novembre - décembre 2025 - JardinSuisse

Jardin \ Suisse

Informations nouvelle PQ AFP [OFPPr24]

La nouvelle PQ AFP

novembre - décembre 2025 - JardinSuisse

Notre équipe aujourd'hui

- **Brändle Bettina**

Cheffe du département formation professionnelle JardinSuisse

- **Heckly Claude**

expert région d'examen Fribourg

membre du groupe de pilotage

doyen de la filière horticole de Grangeneuve

- **Oser Andreas**

chef-expert région d'examen Bâle

président de la Conférence des chefs-experts JardinSuisse

Vos chefs-experts régionaux

- **Duc Olivia**
cheffe-experte région d'examen Fribourg
- **Brunner Sébastien**
chef-expert région d'examen BE-JU-NE
- **Benoit Yvan**
chef-expert région d'examen Vaud
- **Emery Pierre**
chef-expert région d'examen Valais
- **Mermoud Pierre**
chef-expert région d'examen Genève

Les thèmes de ce soir

- Principes de base, conditions cadres
- La nouvelle PQ paysagisme AFP
 - Dispositions d'exécution relatives à la PQ
 - Travail pratique prescrit TPP
 - Exemple de plan pour PQ (plan série 0)
TPP Construction paysagère et TPP Semis et plantations
 - Entretien professionnel
- Remarques complémentaires sur la PQ
- Questions-réponses ...

Groupe de pilotage élargi PQ [OFPPr 24]

- **Heckly Claude**
expert région d'examen Fribourg
Représentant Suisse romande
- **Iten Tobias**
chef-expert région d'examen Ostschweiz
- **Langenegger Marcel**
chef-expert région d'examen Gärtner Bern
- **Oser Andreas**
chef-expert région d'examen Basel
- **Rieder Andreas**
chef-expert région d'examen Berner Oberland
- **Eichler Andi ***
chef-expert région d'examen Aargau
- **Brändle Bettina**
Cheffe du département formation professionnelle JardinSuisse
- **Moser Urs ***
Accompagnateur externe

Groupe de pilotage élargi QV [OFPr 24]

- Impliqué dans le processus OFPr depuis 2022
- Élaboration d'une nouvelle PQ depuis fin 2023
- Nouvelle PQ AFP terminée [> dernière vérification]
- Élaboration d'une nouvelle PQ CFC [> début du processus de révision]
- Développement/adaptation d'euclid
- Procédure de qualification test
 - 1er test de la procédure de qualification AFP : 11 avril 2025
 - 2e test de la formation professionnelle initiale AFP : 14 novembre 2025
- 1er test PQ CFC: février/mars 2026

PowerPoint et documents en format PDF

La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles en format PDF sur:

www.jardinsuisse.ch
> formation professionnelle



Nouvelle formation initiale (à partir de 2024)

Jardin Suisse
 Association suisse des entreprises horticoles

Chercher FR DE IT

Association Départements Thèmes Environnement Services/Cours/Boutique Médias Formation Agenda

Informations sur la formation professionnelle > Formation initiale > Nouvelle formation initiale (à partir de 2024)

Nouvelle formation initiale (à partir de 2024)

Information actuelle RFI24 (état au 11.12.2024)

Extension du portfolio des plantes (dossier de formation) dans le LMS

Depuis quelques mois maintenant, vous et vos apprentis travaillez avec le système numérique de gestion de l'apprentissage (LMS) et le portfolio de plantes. Durant cette période, nous avons également travaillé avec l'outil et sur le système et sommes heureux de pouvoir vous informer aujourd'hui de quelques nouveautés et évolutions.

Tout d'abord, certaines notions ont été adaptées dans le menu pour une meilleure vue d'ensemble et compréhension :

Dans Usine de plantes (dossier de formation), vous trouverez dans le menu les nouvelles rubriques « Situations d'action » (jusqu'ici dossier de formation), « Mes plantes » (jusqu'ici portefeuille de plantes) et « Ma collection de plantes »

[Présentation Info QV EBA \(BiVo24\)](#)

[Ausführungsbestimmungen QV EBA](#)

[Plan Serie o QV EBA](#)

Contact

Bettina Brändle
 Cheffe du département
 Formation professionnelle
 Tel: 044 388 53 15
 Fax: 044 388 53 40
[E-Mail](#)

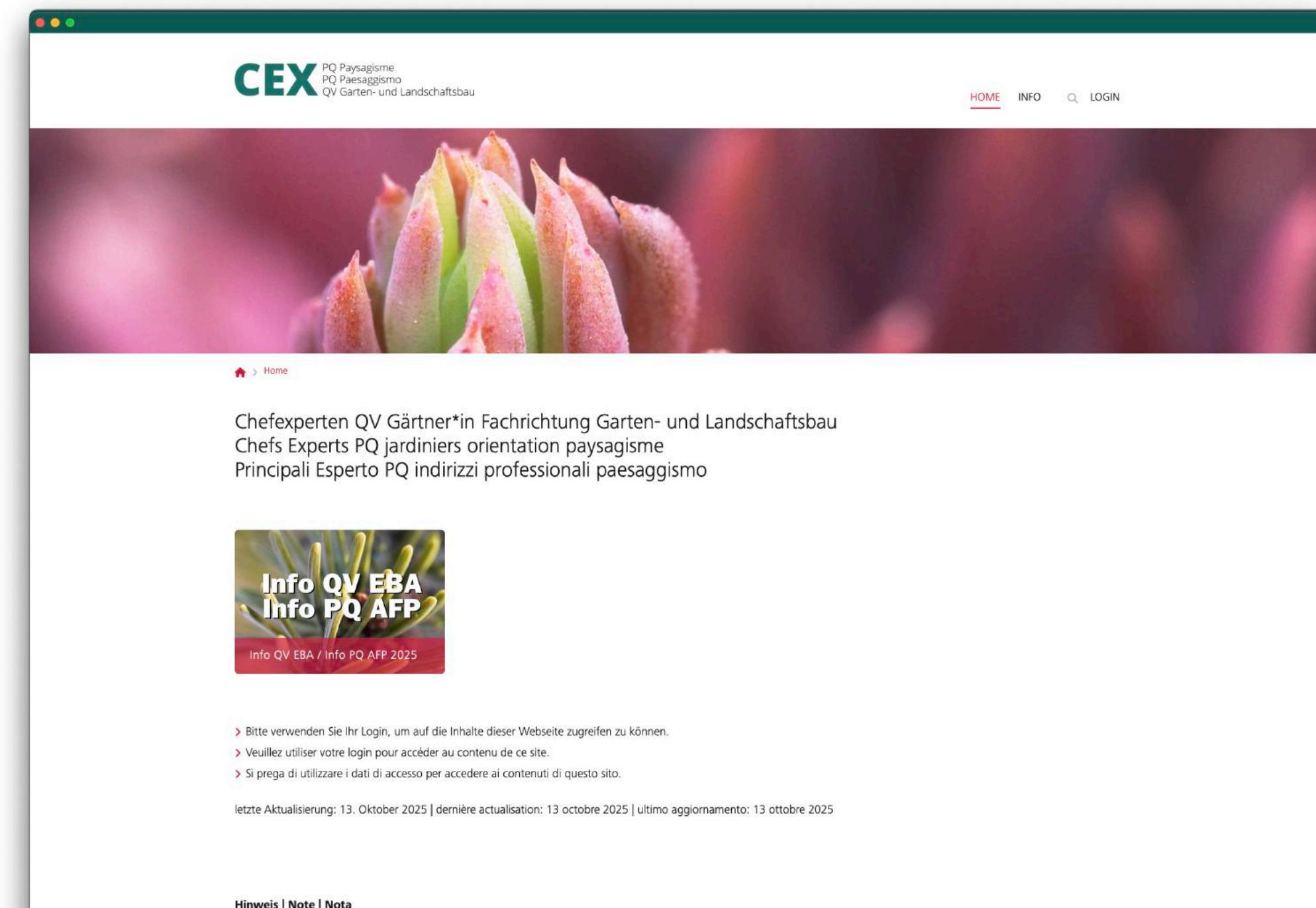
Michelle Hartmann
 Responsable Formation initiale
 Tel: 044 388 53 16
 Fax: 044 388 53 40
[Email](#)

Das könnte Sie auch interessieren

[Bildungsverordnung/Bildungsplan](#)

[MEHR](#)

cex.qvg.ch resp. **cex.qvg.ch/eba**



CEX PQ Paysagisme
 PQ Paesaggismo
 QV Garten- und Landschaftsbau

HOME INFO LOGIN

Chefexperten QV Gärtner*in Fachrichtung Garten- und Landschaftsbau
 Chefs Experts PQ jardiniers orientation paysagisme
 Principali Esperto PQ indirizzi professionali paesaggismo

Info QV EBA / Info PQ AFP 2025

Bitte verwenden Sie Ihr Login, um auf die Inhalte dieser Webseite zugreifen zu können.
 Veuillez utiliser votre login pour accéder au contenu de ce site.
 Si prega di utilizzare i dati di accesso per accedere ai contenuti di questo sito.

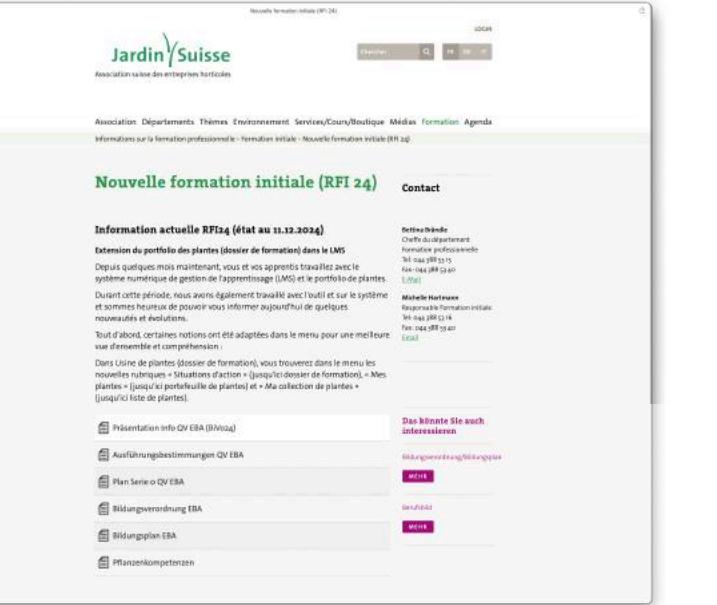
letzte Aktualisierung: 13. Oktober 2025 | dernière actualisation: 13 octobre 2025 | ultimo aggiornamento: 13 ottobre 2025

Hinweis | Note | Nota

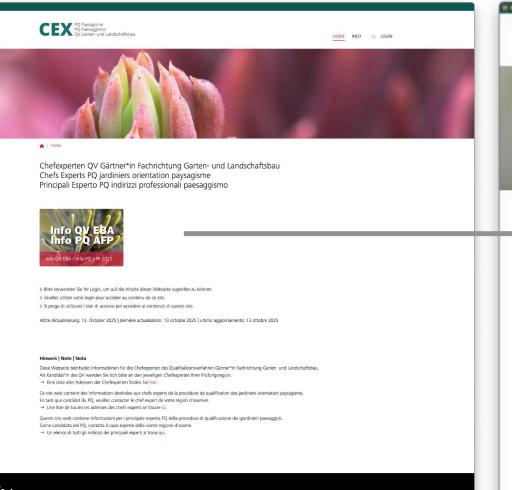
PowerPoint et documents en format PDF

Une feuille A4 avec les deux adresses est disponible ce soir:

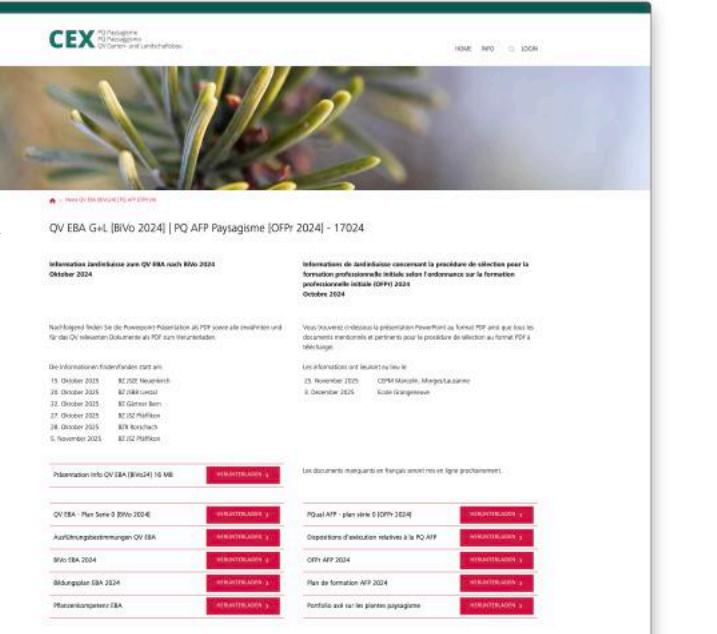




cex.qvg.ch



cex.qvg.ch/eba (Lien direct)



Informations PQ AFP [OFPr24]

Principes fondamentaux Conditions-cadres

JardinSuisse

Principes fondamentaux PQ paysagisme AFP

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra


RO 2023
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

**Ordonnance du SEFRI
sur la formation professionnelle initiale
d'horticultrice AFP / horticulteur AFP**

du 5 septembre 2023

17022 Horticultrice AFP / Horticulteur AFP Gärtnerin EBA / Gärtner EBA Giardiniera CFP / Giardiniere CFP	17023 Production de plantes
	17024 Paysagisme

*Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),
vu l'art. 19 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle¹,
vu l'art. 12 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle
(OFPr)²,
vu l'art. 4, al. 4, de l'ordonnance du 28 septembre 2007 sur la protection
des jeunes travailleurs (OLT 5)³,
arrête:*

Section 1 Objet, orientations et durée

Art. 1 Profil de la profession et orientations

¹ Les horticulteurs avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après:

- a. ils s'occupent principalement des plantes ainsi que de leurs milieux de vie naturels ou aménagés;
- b. ils produisent des plantes ou aménagent et entretiennent des milieux de vie en intérieur et en extérieur; leur enthousiasme pour leur profession s'exprime par le plaisir à travailler avec les plantes et les matériaux et par la connaissance qu'ils en ont, ainsi que par le plaisir à travailler en équipe.

RS 412.101.221.77
¹ RS 412.10
² RS 412.101
³ RS 822.115

2023-2606 RO 2023 513

Jardin Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale
**d'horticultrice/ horticulteur¹
avec attestation fédérale de formation professionnelle
(AFP)**

du 5 septembre 2023

N° de la profession 17022
17023 Production de plantes
17024 Paysagisme

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous sans distinction de genre.

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP/ Horticulteur AFP

Jardin Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

**Dispositions d'exécution relatives à la
Procédure de qualification avec examen final**

Concernant l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation profes-
sionnelle initiale et le plan de formation du 5 septembre 2023
pour

**Horticultrice AFP / Horticulteur AFP
Gärtnerin EBA / Gärtner EBA
Giardiniera CFP / Giardiniere CFP**

N° de la profession : 17022
17023 Production de plantes
17024 Paysagisme

Soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité
de la formation des horticulteurs le 19. février 2025 publiées par JardinSuisse le 01 mars 2025

Document disponible sur le site www.jardinsuisse.ch

Seite 1/12

Domaine de compétences opérationnelles c: Identification, dénomination et utilisation des plantes
Compétence opérationnelle c1: Identifier et nommer les plantes.

Les horticulteurs AFP identifient et nomment les plantes à l'aide de moyens auxiliaires appropriés, aussi bien dans les espaces de vente, dans le jardin des clients, dans les surfaces de production que lors de l'entretien des surfaces végétalisées.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c1.1		Je décris les organes des plantes et leurs caractéristiques morphologiques et anatomiques. (C2)	
c1.2		J'explique différentes méthodes et moyens auxiliaires pour identifier les plantes. (C2)	
c1.3	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	
c1.4	J'identifie les plantes dans les différentes phases de leur développement et je cite leurs noms vernaculaires et botaniques. (C3)	Je classe les plantes en fonction de leur forme de vie (vivaces, ligneuses, plantes d'intérieur, fleurs annuelles etc.). (C3)	

Compétence opérationnelle c2: Préparer les surfaces pour la plantation et planter.

Les horticulteurs AFP préparent le sol pour les plantations conformément aux instructions. En équipe et sur les instructions du supérieur, ils effectuent les plantations. Ils entretiennent les plantations jusqu'à la remise au client.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.1	J'utilise des substrats appropriés pour différentes plantations. (C3)	J'explique quelles sont les différentes couches à mettre dans les conteneurs, y compris le substrat et les possibilités d'irrigation. (C2)	Je mets en place le substrat pour différentes plantations. (C3)
c2.2	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je m'équipe des EPI nécessaires. (C3)	Je décris les différents outils et machines pour le travail du sol et cite les EPI nécessaires. (C2)	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je porte les EPI nécessaires. (C3)
c2.3	Je nivelle le sol conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les étapes de travail nécessaires à la préparation du sol pour les plantations. (C2)	Je nivelle le sol conformément aux consignes. (C3)
c2.4	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)	Je décris le déroulement des travaux de plantation, les différents types d'attache et dispositifs de protection. (C2)	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)
c2.5		Je décris les caractéristiques qualitatives des différentes plantes et les périodes de plantation correspondantes. (C2)	

4.3 Compétences opérationnelles de l'orientation Paysagisme
**Domaine de compétence opérationnelles h:
Réalisation et entretien des aménagements paysagers**
Compétence opérationnelle h1: Effectuer les travaux de terrassement.

Les horticulteurs AFP enlèvent les matériaux du sol, les déplacent et les mettent en dépôt dans le périmètre du chantier ou les chargent sur un moyen de transport. Ils entretiennent des dépôts de matériaux du sol et remettent ces matériaux en place ultérieurement. Ils exécutent ces travaux en équipe conformément à un ordre de travail. Ils utilisent à cet effet des engins de chantier adaptés.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h1.1		Je décris les différentes couches de sol et les types de sol. (C2)	
h1.2		J'enlève les matériaux du sol en séparant et respectant les différentes couches, je les charge et les transporte dans le périmètre du chantier ou je constitue un dépôt sur place. (C3)	Je distingue et décris différents types de dépôts de matériaux de sol. (C2)
h1.3		J'entretiens les dépôts de matériaux de sol. (C3)	J'explique comment entretenir les dépôts de matériaux de sol. (C2)
h1.4		Je mets en place des matériaux de sol préalablement mis en dépôt, en respectant les différentes couches du sol. (C3)	Je décris le déroulement des travaux pour la mise en place des différentes couches de sol à partir des matériaux de sol mis en dépôt. (C2)
h1.5		J'effectue des travaux quotidiens d'entretien sur les engins de chantier conformément aux instructions du fabricant et aux consignes en vigueur dans l'entreprise ; je signale les dommages et la nécessité d'une révision à la personne responsable. (C3)	J'effectue le service de parc journalier sur les engins de chantier conformément aux indications du fabricant, je signale les dommages et la nécessité d'une révision à la personne responsable. (C3)

Compétence opérationnelle h2: Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux

Les horticulteurs AFP creusent des tranchées et posent des conduites, des systèmes de drainage, des caniveaux et des regards, conformément aux consignes.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h2.1	Je creuse des tranchées conformément aux consignes. (C3)	Je décris les consignes pour l'excavation de tranchées ainsi que les machines et engins nécessaires. (C2)	
h2.2	Je protège les tranchées et les sécurise contre les effondrements conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris les mesures possibles pour empêcher les tranchées de s'effondrer. (C2)	
h2.3	Je mets en place des couches de protection pour les conduites, conformément aux consignes. (C3)	Je décris la mise en place et l'effet des couches de protection. (C2)	

Principes fondamentaux PQ paysagisme AFP

Jardin Suisse

Portfolio axé sur les plantes pour l'orientation Paysagisme

Outil dédié à l'acquisition des compétences en matière de plantes dans la formation initiale d'horticultrice / horticulteur avec CFC ou AFP, orientation Paysagisme

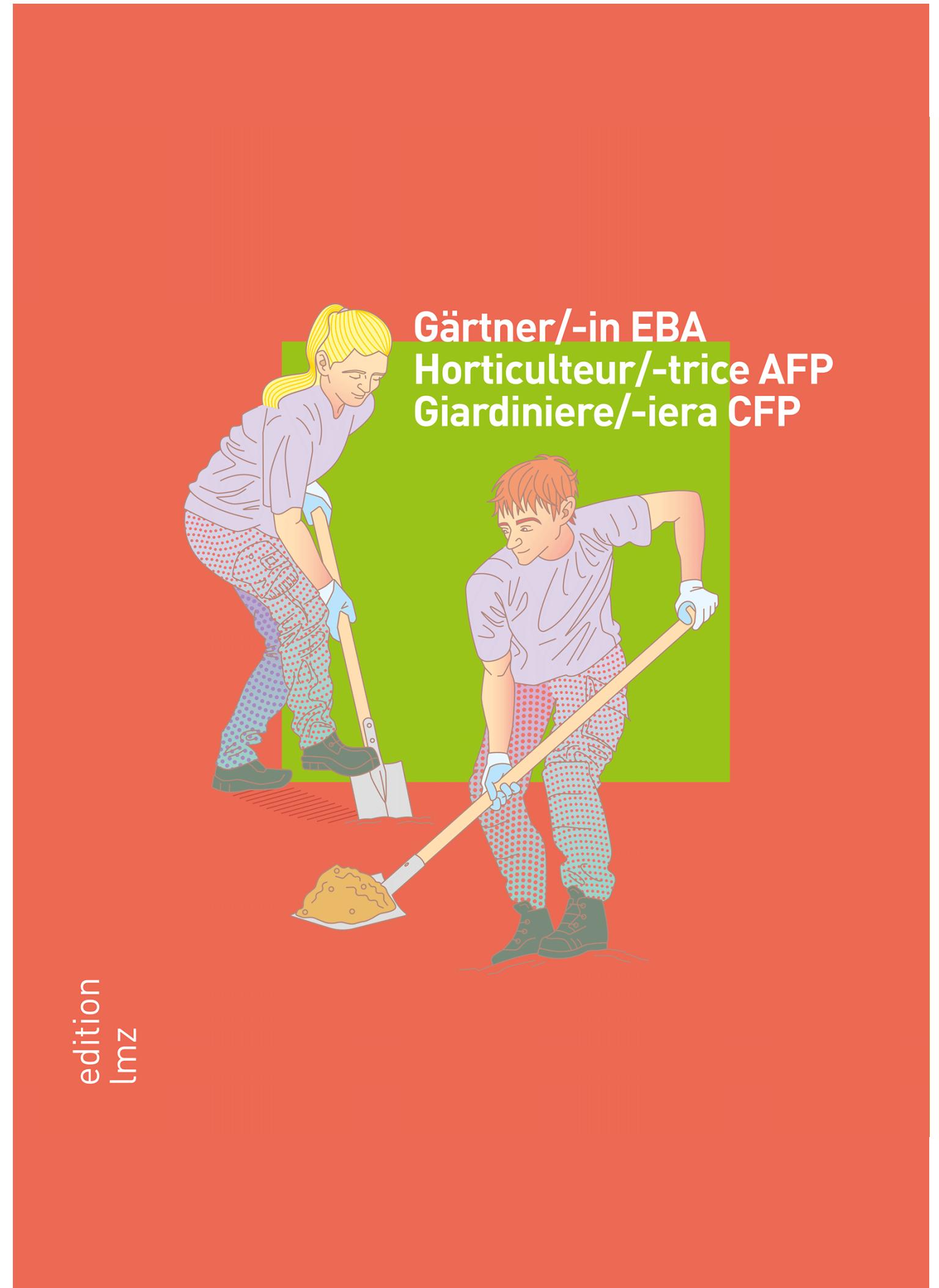
1. Apprentissage orienté vers les compétences opérationnelles

1.1. Compétence opérationnelle, définition
«Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible.»
(<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/formation-professionnelle-initiale/developpement-des-professions/aspects/orientation-vers-les-competences-operationnelles.html> consultation du site : 23.02.2023)

1.2. Quelle est la signification de l'approche orientée vers les compétences opérationnelles pour la formation des apprentis et pour leur travail avec les plantes ?
Dans le cadre de la révision de la formation initiale, la manière d'enseigner la connaissance des plantes aux apprentis de l'horticulture a dû évoluer. Les «compétences en matière de plantes» sont désormais au centre de l'apprentissage, celles-ci se référant toujours à des activités en rapport avec les plantes. Les végétaux continueront ainsi d'occuper une place centrale dans la future formation des horticulteurs, dont le but est d'acquérir les compétences professionnelles demandées sur le marché du travail. Les connaissances à acquérir, tant théoriques que pratiques, seront désormais liées à un corpus de plantes défini individuellement. Cette manière d'apprendre implique une large variété des situations pratiques (travaux de construction combinés avec travaux de plantation, mesures d'entretien etc.). Les trois lieux de formation - entreprise formatrice, cours interentreprises et école professionnelle - devront axer leur mission de formation sur des situations de travail authentiques et concrètes, afin que les apprentis puissent faire le lien entre les actions et les connaissances nécessaires à leur réalisation.

1.3. Quelle est l'influence de l'approche orientée vers les compétences opérationnelles sur la manière d'apprendre à connaître les plantes ?
Le nouveau plan de formation demande que les apprentis soient capables d'identifier les plantes, il ne s'agit plus d'apprendre par cœur. Ce changement implique que tous les acteurs de la formation professionnelle s'impliquent davantage. Ils devront impérativement combiner les connaissances et les outils les plus divers, comme par exemple disposer d'une compréhension de base de la botanique tout en utilisant des ouvrages spécialisés avec des clés de détermination, des applications digitales, etc.

edition lmz



Jardin Suisse
Association suisse des entreprises horticoles

S-CI 1 Bases et sécurité au travail AFP

Standard de travail: Règles de comportement et de sécurité au travail

Objectifs d'apprentissage Objectifs évaluateurs: b1.1 jusqu'à b1.4 / b2.1 jusqu'à b2.6

- ❖ Les apprentis travaillent à tout moment en toute sécurité et sans provoquer d'accident, car ils respectent strictement les règles du mètre de sécurité.
- ❖ Les apprentis reconnaissent les situations dangereuses et disent STOP si toutes les mesures pour leur propre sécurité ne sont pas en place.

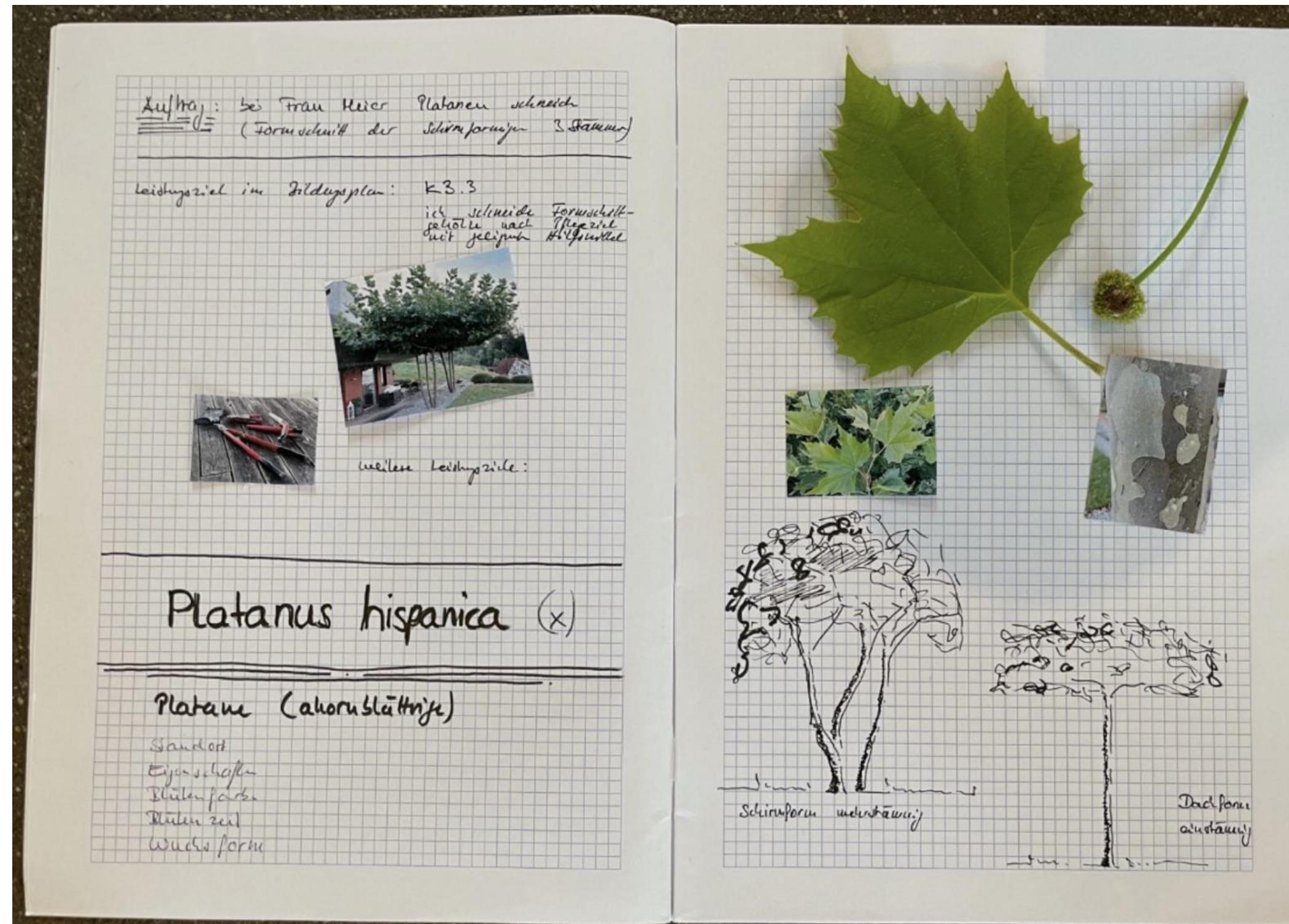
Double mètre de sécurité



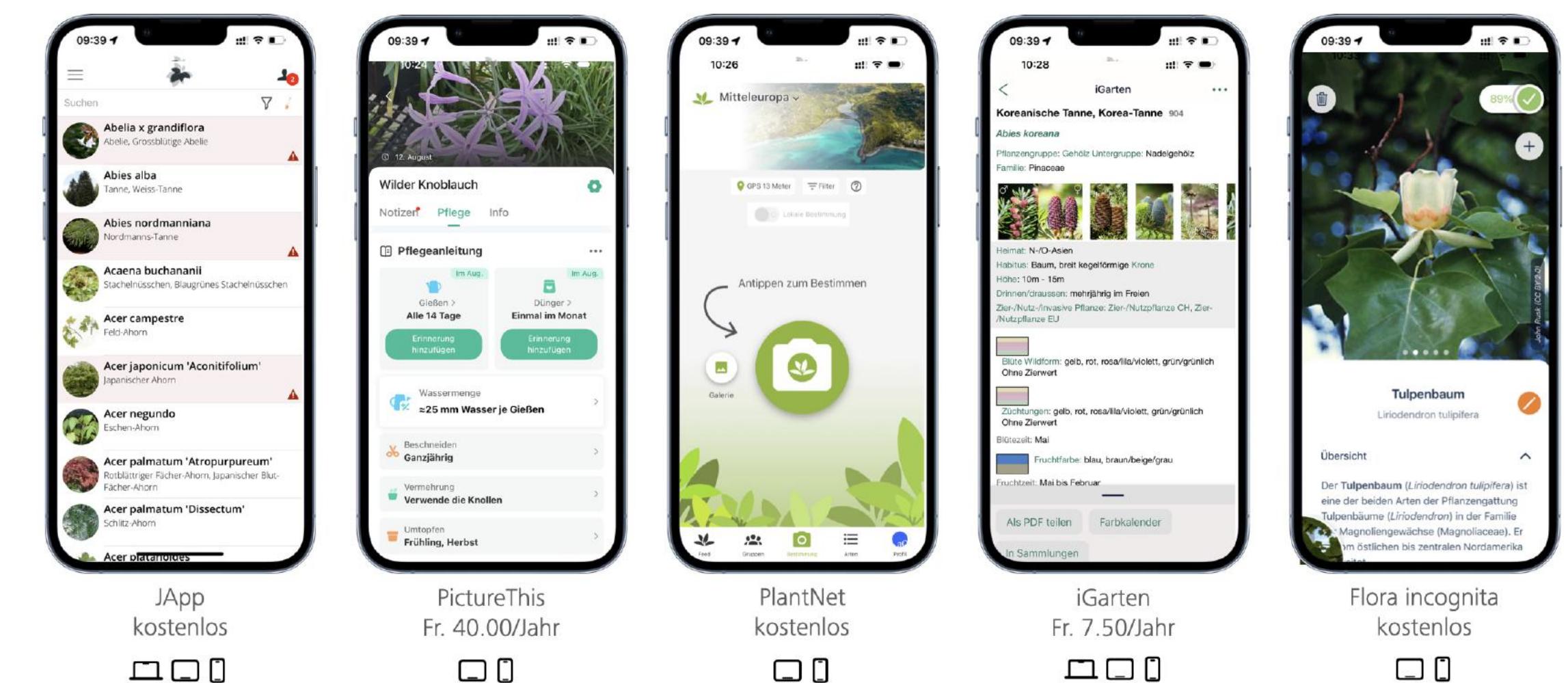
1. Je connais le travail et j'y ai été instruit
2. Je travaille toujours avec l'EPI nécessaire
3. J'utilise les machines et les engins conformément au règlement
4. Je planifie et organise ma place de travail
5. Je tiens le poste de travail en ordre
6. Je ne mets pas ma personne ou d'autres personnes en danger
7. Je respecte toujours les règles de sécurité
8. Je me sens compétent pour réaliser ce travail
9. Je peux commencer le travail

Principes fondamentaux PQ paysagisme AFP

Portfolio axé sur les plantes



Applications d'identification des plantes



Remarque :

Toutes les applications et tous les outils d'aide à la détermination définis sur le site de l'école ou des cours interentreprises sont autorisés.

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- La procédure de qualification est organisée **au cours du dernier semestre** de la formation professionnelle initiale. [Art. 181 OfPr]
- Structure d'examen identique pour les deux orientations et tous les profils de qualification.
- **Plus qu'un seul examen pratique (TPP)** pour les deux orientations et tous les profils de qualification.
- **Plus qu'une seule matière** (domaine de qualification: travail pratique prescrit TPP) pour les deux filières et tous les profils de qualification
- La note globale PQ doit être de 4,0 ou plus pour les deux filières et tous les profils de qualification

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- La personne en formation doit démontrer qu'elle est capable d'exécuter les tâches requises de manière professionnelle, en fonction des besoins et de la situation.
- L'examen de qualification est un instantané, c'est-à-dire que seule la performance réalisée lors des examens compte!
- Une PQ sans entraînement personnel et sans préparation sérieuse n'est pas possible!
- **En principe, tout ce qui est défini dans le plan de formation peut être évalué.**
- Toute plante peut être évaluée lors de la PQ, nous ne nous limitons pas aux plantes présentées par les candidats dans leur portfolio axé sur les plantes.
- Les plantes que les candidats ne connaissent pas doivent être identifiées.
Attention: **il n'y a pas de temps supplémentaires accordé pour l'identification des végétaux, cela se fait durant le temps d'examen.**

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- Il n'y a plus de domaine de qualification 'connaissances professionnelles':
 - Les connaissances professionnelles sont évaluées dans le cadre de l'enseignement à l'école professionnelle
 - Les connaissances professionnelles sont intégrées dans le TPP
- Plus d'examens spécifiques sur les plantes:
 - **L'évaluation des compétences en matière de plantes se fait lors de l'examen pratique (TPP)**
- Seulement: **Travail pratique prescrit TPP** (TPP)
- NOUVEAU:
 - **2 Entretiens professionnels** pour les positions TPP pour les deux disciplines et tous les profils de qualification

Caractéristiques de la nouvelle PQ AFP

- Remarque importante:
 - Les examens peuvent varier d'une région à l'autre, car la mise en œuvre du processus de qualification relève de la compétence cantonale.
 - **Les directives et informations des chefs-experts doivent être prise en compte!**

Informations PQ AFP [OFPr24]

PQ paysagisme AFP

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme AFP

PQ paysagisme AFP [OFPr 2012]

Domaine Position d'examen

Domaine de qualification (DQ)	connexions professionnelles 20 minutes	10%
QB	Travail pratique prescrit TPP 8 heures	50%
Note d'expérience	Enseignement générale eCG (TPA) + NE eCG	20%
	NE CP 3x + NE CIE 1x	20%

Part de la note globale selon OFPr

[Numéro de profession 17016]

CP	Enseignement des connaissances professionnelles
eCG	Enseignement générale
CIE	cours interentreprises
TPA	Travail d'approfondissement indépendant
NE	Notes d'expériences

★ Matière éliminatoire si note inférieure à 4.0;
ou si la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi!

La nouvelle PQ paysagisme AFP

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024] à partir de 2026

Domaine Position d'examen

Domaine de qualification (DQ)	Travail pratique prescrit TPP 8 heures
DQ	Enseignement générale eCG (TPA) + NE eCG
Note d'expérience	NE CP 4x + NE CIE 1x

Part de la note globale selon OFPr

50%

Part de la note globale selon l'art. 16c OFPr et l'art. 32 OFPr

80%

[Numéro de profession 17024]

CP	Enseignement des connaissances professionnelles
eCG	Enseignement générale
CIE	cours interentreprises
TPA	Travail d'approfondissement indépendant
NE	Notes d'expériences

★ Matière éliminatoire si note inférieure à 4.0;
ou si la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi!

La nouvelle PQ paysagisme AFP

- **Nouvelle pondération** des positions dans la note globale pour les deux filières et tous les profils de qualification:
 - Travail pratique prescrit TPP: **50%** (comme auparavant)
 - Note de l'enseignement des CP/CIE: **nouveau 30%** (auparavant 20%)
 - Pondération
Note de l'enseignement des CP: **nouveau 4x** (auparavant 3x)

La nouvelle PQ paysagisme AFP

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024] à partir de 2026

Domaine Position d'examen

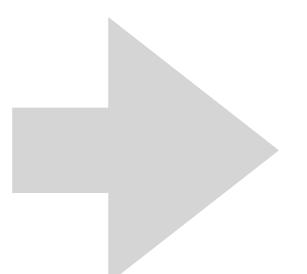
Domaine de qualification (DQ)	Travail pratique prescrit TPP 8 heures
DQ	Enseignement générale EG (TAI) + NE eCG
Note d'expérience	NE CP 4x + NE CIE 1x

Part de la note globale selon OFPr

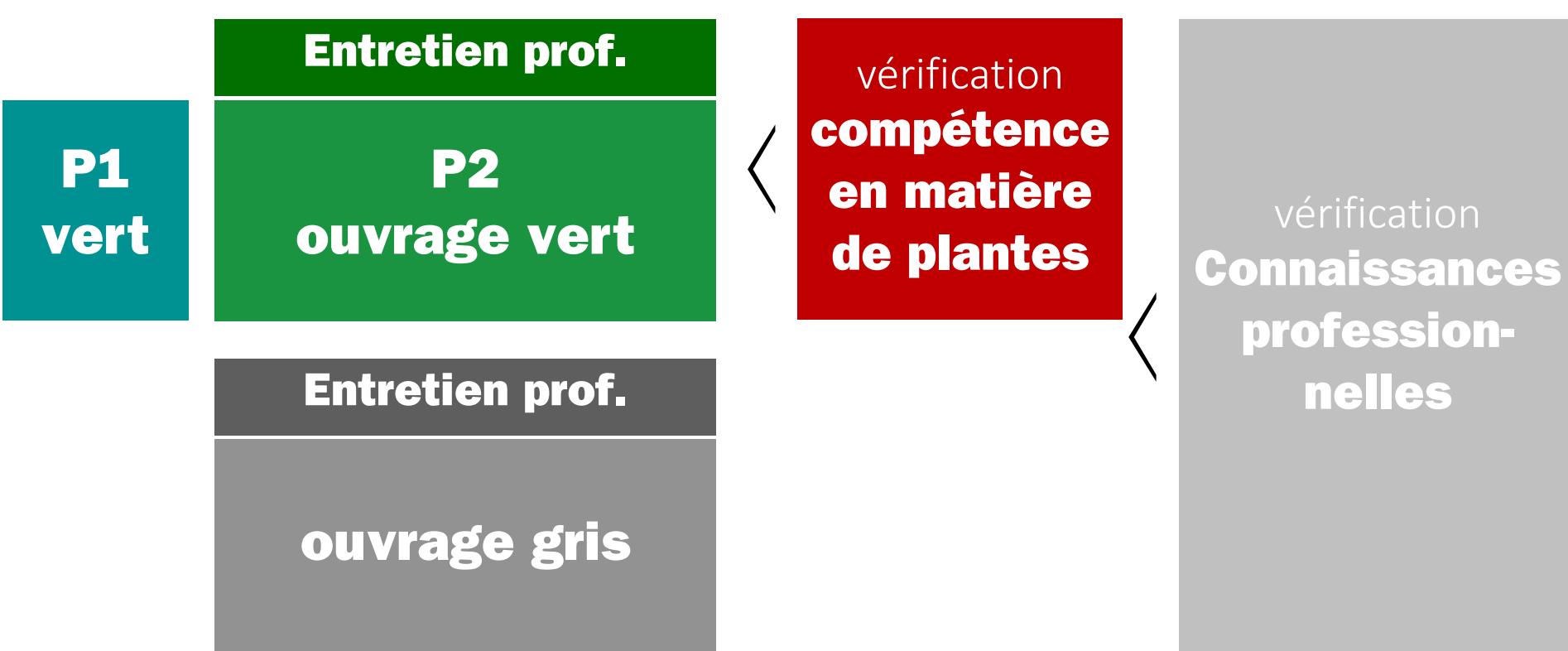
50%

20%

30%



Réalisation en mai/juin (4e semestre)



- ★ Matière éliminatoire si note inférieure à 4.0;
ou si la note globale est inférieure à 4.0 > PQ non réussi!

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026

fin février/mars

jour

mai/juin

jour 1

gris

EP

220 minutes
ou 3 h 40 min.

20 min

mai/juin

jour 2

vert P1

vert P2

EP

60 minutes

160 minutes
resp. 2 h 40 min.

20 min



Soin et entretien des
espaces verts

**Évaluer les compétences des
plantes**



Réalisation de revêtements,
finitions et drainages



Réalisation des espaces verts
**Évaluer les compétences
des plantes**

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Dispositions d'exécution

- Les dispositions d'exécution définissent en détail la PQ AFP.

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP/ Horticulteur AFP

Jardin Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

Dispositions d'exécution relatives à la Procédure de qualification avec examen final

Concernant l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 5 septembre 2023

pour

Horticultrice AFP / Horticulteur AFP
Gärtnerin EBA / Gärtner EBA
Giardiniera CFP / Giardiniere CFP

N° de la profession : 17022
17023 Production de plantes
17024 Paysagisme

Soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation des horticulteurs le 19. février 2025 publiées par JardinSuisse le 01 mars 2025

Document disponible sur le site www.jardinsuisse.ch

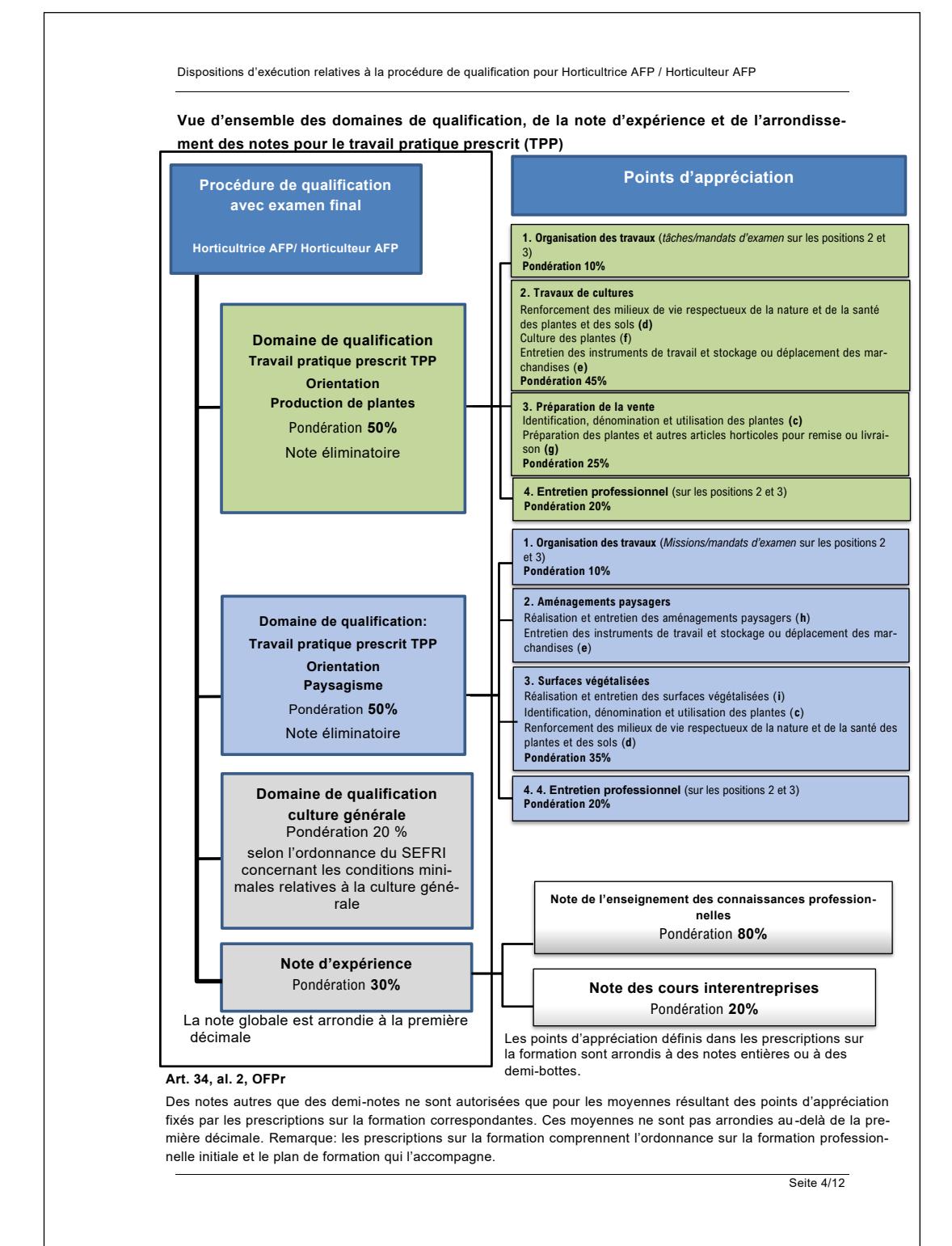
Seite 1/12

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP/ Horticulteur AFP

Table des matières

1 Objectif	3
2 Bases légales	3
3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	3
4 Détail par domaine de qualification « travail pratique prescrit »	5
4.1 TPP Orientation Production de plantes.....	5
4.1.1 Positions (selon l'Ordonnance sur la formation)	5
4.1.2 Sous-positions par positions	5
4.2 TPP Orientation Paysagisme.....	8
4.2.1 Positions.....	8
4.2.2 Sous-positions par positions.....	8
4.3 Moyens auxiliaires	9
4.4 Domaine de qualification Culture générale	10
5 Note d'expérience	10
6 Informations sur l'organisation	11
6.1 Inscription à l'examen	11
6.2 Conditions de réussite de l'examen	11
6.3 Communication du résultat de l'examen	11
6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident	11
6.5 Répétition d'un examen	11
6.6 Procédure et voie de recours	11
6.7 Archivage	11
7 Entrée en vigueur	11
8 Annexe: Liste des modèles	12

Seite 2/12



4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure **8 heures** et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
a. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2	50	10
	b1	Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.		
1.2	Préparation pour position 3	50	10	
	b1			Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris)	100	210
	h2	Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.		
	h3	Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager.		
	h4	Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin.		
e	Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.			

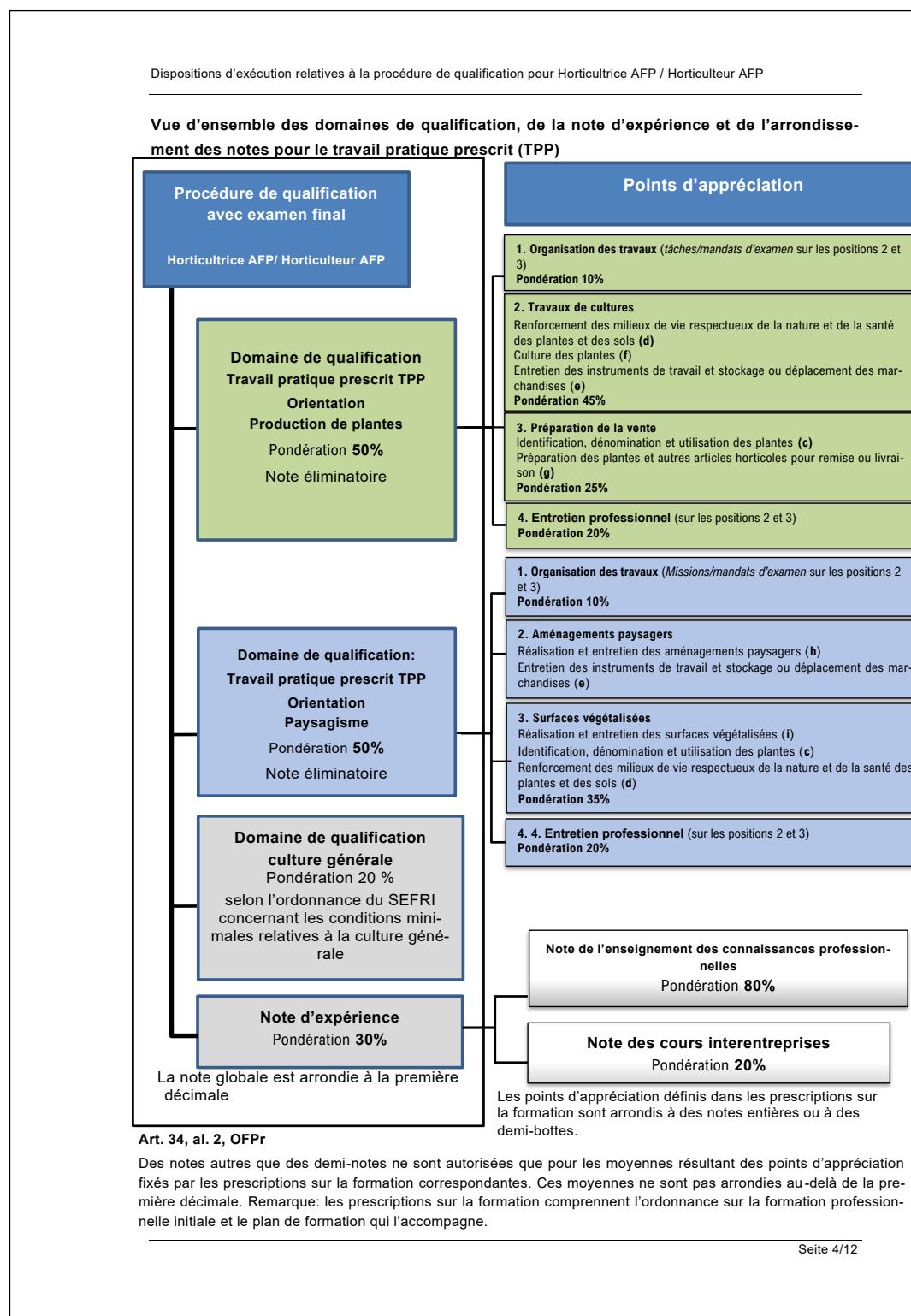
³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour experts et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

Seite 8/12

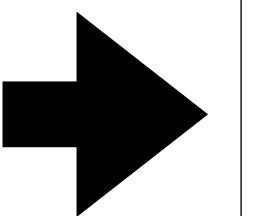
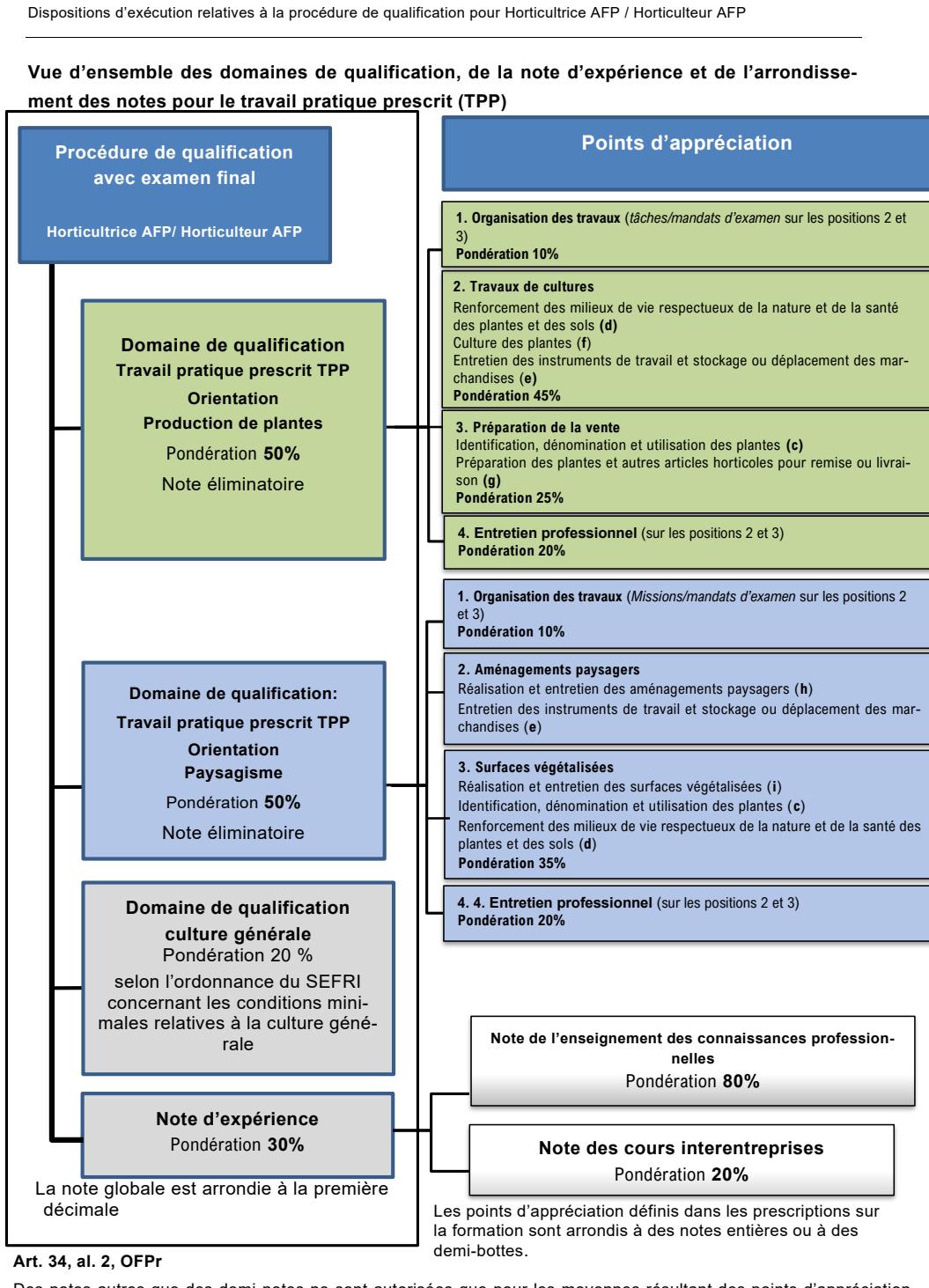
La nouvelle PQ paysagisme AFP

Dispositions d'exécution

- Aperçu des domaines de qualification et note d'expérience pour le travail pratique prescrit (TPP) [à partir de la page 4]



Dispositions d'exécution AFP page 4



Domaine de qualification:
Travail pratique prescrit TPP
Orientation
Paysagisme
Pondération 50%
Note éliminatoire

1. Organisation des travaux (Missions/mandats d'examen sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers

Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h)
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)

3. Surfaces végétalisées

Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i)
Identification, dénomination et utilisation des plantes (c)
Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)
Pondération 35%

4. 4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

OFPr art. 18

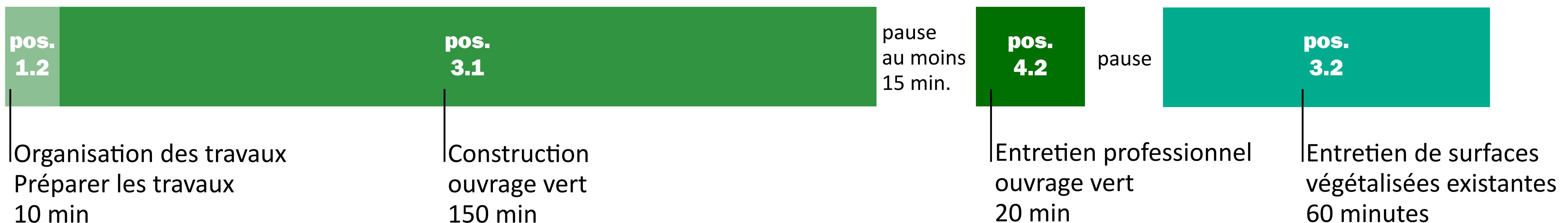
Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	35 %
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées Identification, dénomination et utilisation des plantes Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	35 %
4	Entretien professionnel	20 %

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 2 - ouvrage gris (240 min.)



TPP position 3 - ouvrage vert (240 min.)



Évaluation de **la compétence en matière de plantes**

Évaluation de **la compétence en matière de plantes**

Informations PQ AFP [OFPr24]

TPP pos 2 | ouvrage gris

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026

fin février/mars

jour



↑
Soin et entretien des espaces verts
Évaluer les compétences des plantes

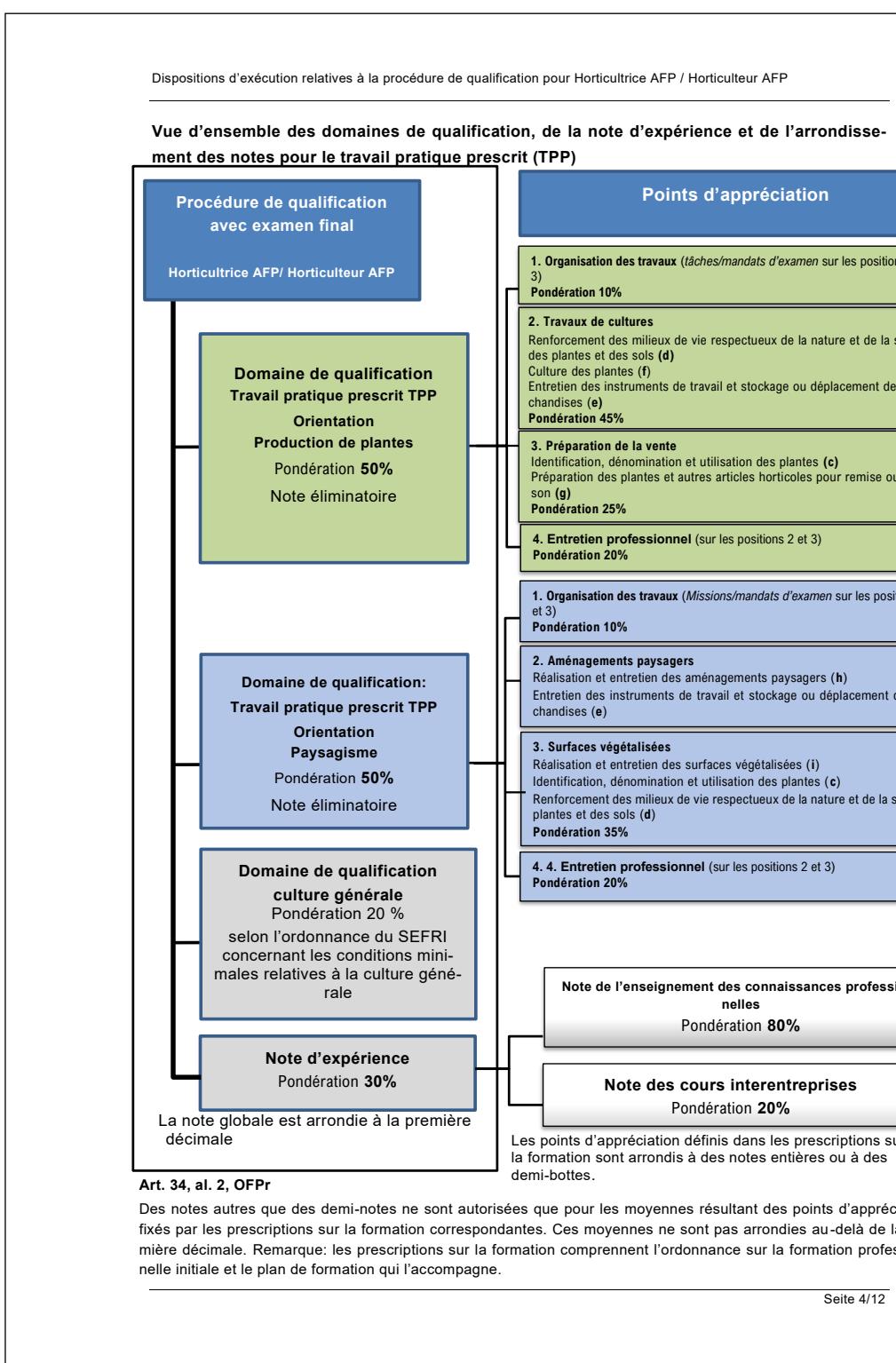
↑
Réalisation de revêtements,
finitions et drainages

↑
Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences des plantes

Ouvrage gris (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 2

- chapitre 4.2 | TPP pos 2 TPP ouvrage gris [pages 4, 8 et 9]



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure **8 heures** et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note).³

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2	50	10
	1.2	Préparation pour position 3		
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	b1	Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.	100	210
	b2	Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		
e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	b1	Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.		
	b2	Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.		

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris)	100	210
	h2	Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.		
	h3	Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement.		
	h4	Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin.		
	e2	Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.		

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour experts et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

Seite 8/12

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	Réalisation de surfaces végétalisées (ouvrage vert)	65	150
	i1	Identifier et nommer les plantes. Préparer les surfaces pour la plantation et planter.		
d. Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	c1	Identifier et nommer les plantes.		
	c2	Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.		
	3.2	Entretien de surfaces végétalisées existantes	35	60
	i2	Entretien des surfaces végétalisées.		
d1	Identifier et nommer les plantes.			
d2	Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature.			
d3	Promouvoir la santé des plantes.			
d4	Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.			
d5	Reintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.			

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)		

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 couvre la position d'examen 2 (DCO h et e). La sous-position 4.2 couvre la sous-position 3.1 (DCO c, d et i). L'entretien professionnel se réfère à l'**ouvrage respectif (exécution et résultat)** de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage. L'entretien professionnel sera à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté. Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sûre, évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

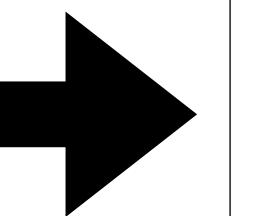
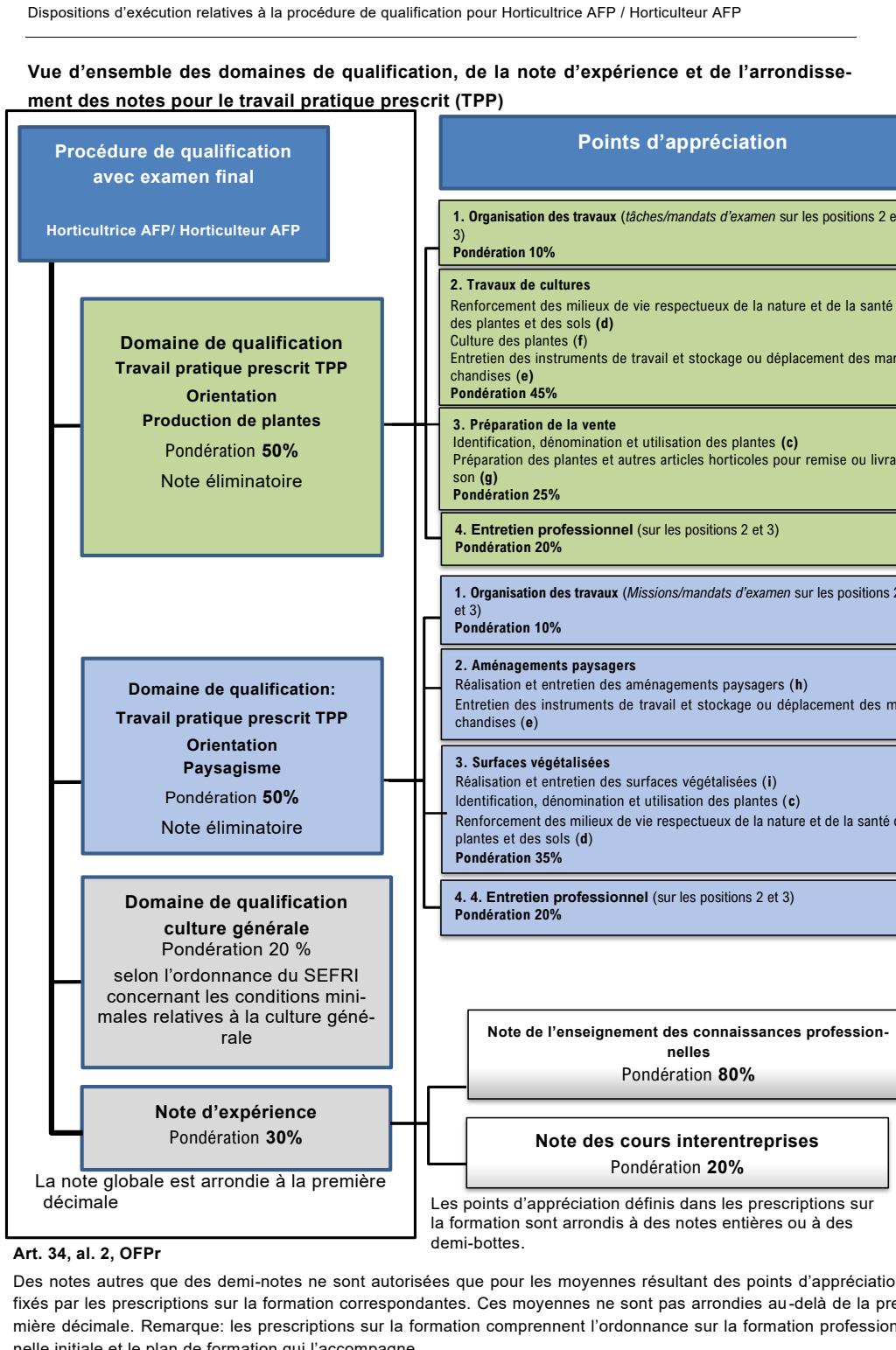
4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises

Seite 9/12

Dispositions d'exécution AFP page 4



Domaine de qualification:
Travail pratique prescrit TPP
Orientation
Paysagisme
Pondération 50%
Note éliminatoire

1. Organisation des travaux (Missions/mandats d'examen sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers

Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h)
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)

3. Surfaces végétalisées

Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i)
Identification, dénomination et utilisation des plantes (c)
Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)
Pondération 35%

4. 4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

OFPr art. 18

Point d'appreciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	35 %
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées Identification, dénomination et utilisation des plantes Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	35 %
4	Entretien professionnel	20 %

4.2.1 positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

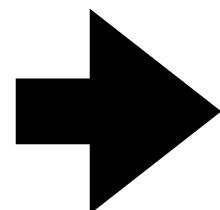
4.2.2 sous-positions

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(1) b Organisation des travaux	1.1	<p><i>Préparation pour position 2:</i></p> <p>b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.</p> <p>b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.</p>	50	10

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(2) h Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	<p><i>Réalisation l' ouvrage gris:</i></p> <p>h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.</p> <p>h3 Construire les ouvrages d'aménagement paysager.</p> <p>h4 Construire le mobilier et l'équipement de jardin.</p>	100	210

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(4) Entretien prof.	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20

Compétences opérationnelles
<i>Réalisation l' ouvrage gris:</i>
h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.
h3 Construire les ouvrages d'aménagement paysager.
h4 Construire le mobilier et l'équipement de jardin.



Compétence opérationnelle h3: Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager.			
Les horticulteurs AFP réalisent des ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. Ils nettoient et entretiennent des ouvrages existants.			

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h3.1	Je reporte les hauteurs sur le terrain à l'aide de moyens simples (C2).		Je reporte les hauteurs sur le terrain à l'aide de moyens simples (C2).
h3.2	J'effectue les travaux d'excavation et de nivellement pour les ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. (C3)	Je décris les travaux d'excavation et de nivellement du sol de fondation pour les ouvrages d'aménagement paysager. (C3)	
h3.3	Je construis les fondations requises conformément aux consignes. (C3)	Je décris les différents types de fondations pour les ouvrages d'aménagement paysager. (C2)	Je construis les fondations requises conformément aux consignes et en équipe. (C3)
h3.4	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d'aménagement paysager, à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je distingue différents matériaux de construction pour les ouvrages d'aménagement paysager et les classe en fonction de leur utilisation. (C2)	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d'aménagement paysager, à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.5	Je construis des bordures à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je décris le mode de construction des bordures. (C2)	Je construis des bordures à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.6	Je construis des revêtements de sol à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je décris le mode de construction des revêtements de sol. (C2)	Je construis des revêtements de sol à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.7	Je nettoie et entretiens les ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. (C3)	Je décris les exigences d'entretien et les différentes possibilités de nettoyage de divers ouvrages d'aménagement paysager. (C2)	
h3.8	Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager je veille au respect des		Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager je veille au respect des

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 2 - ouvrage gris (240 min.)



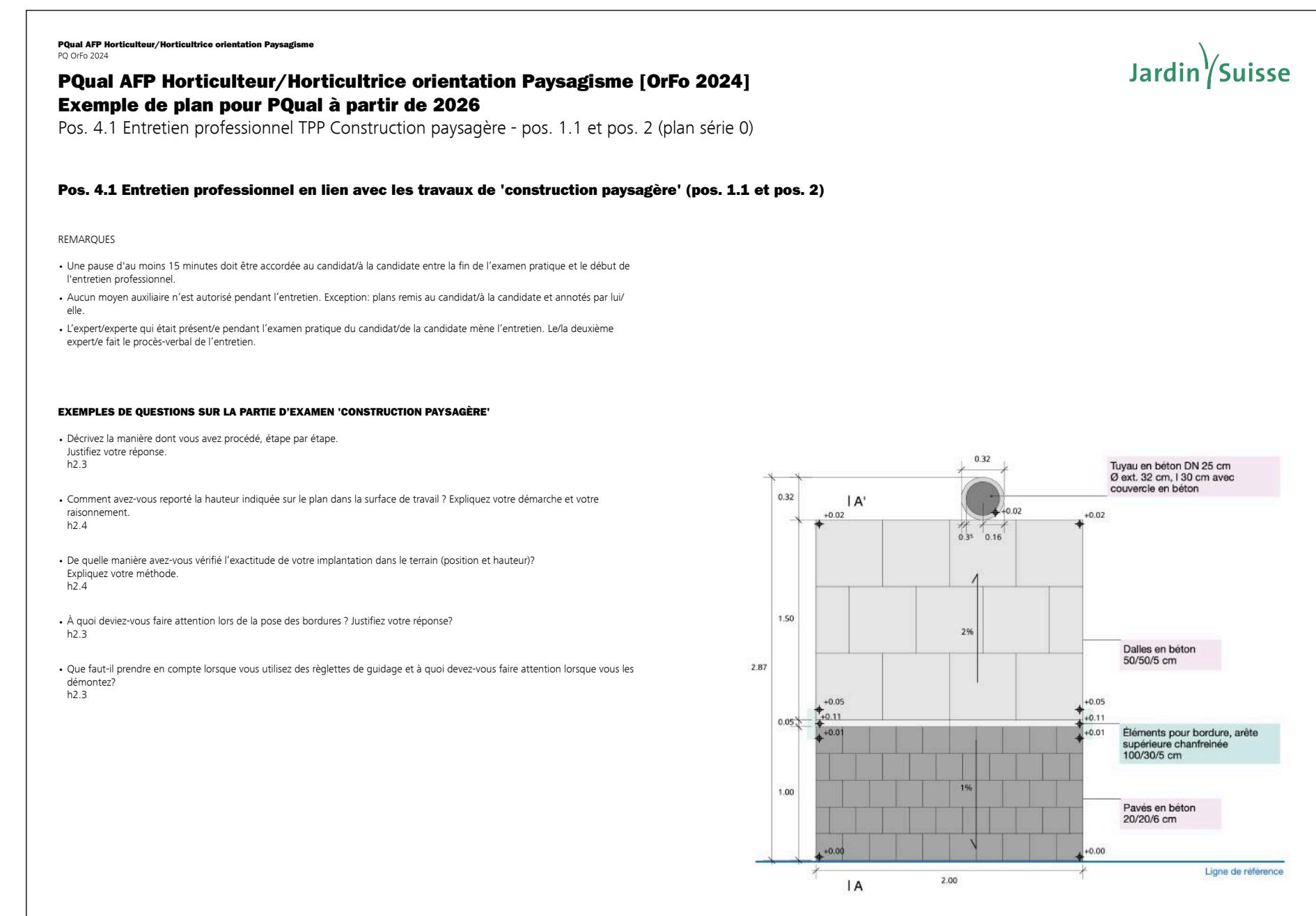
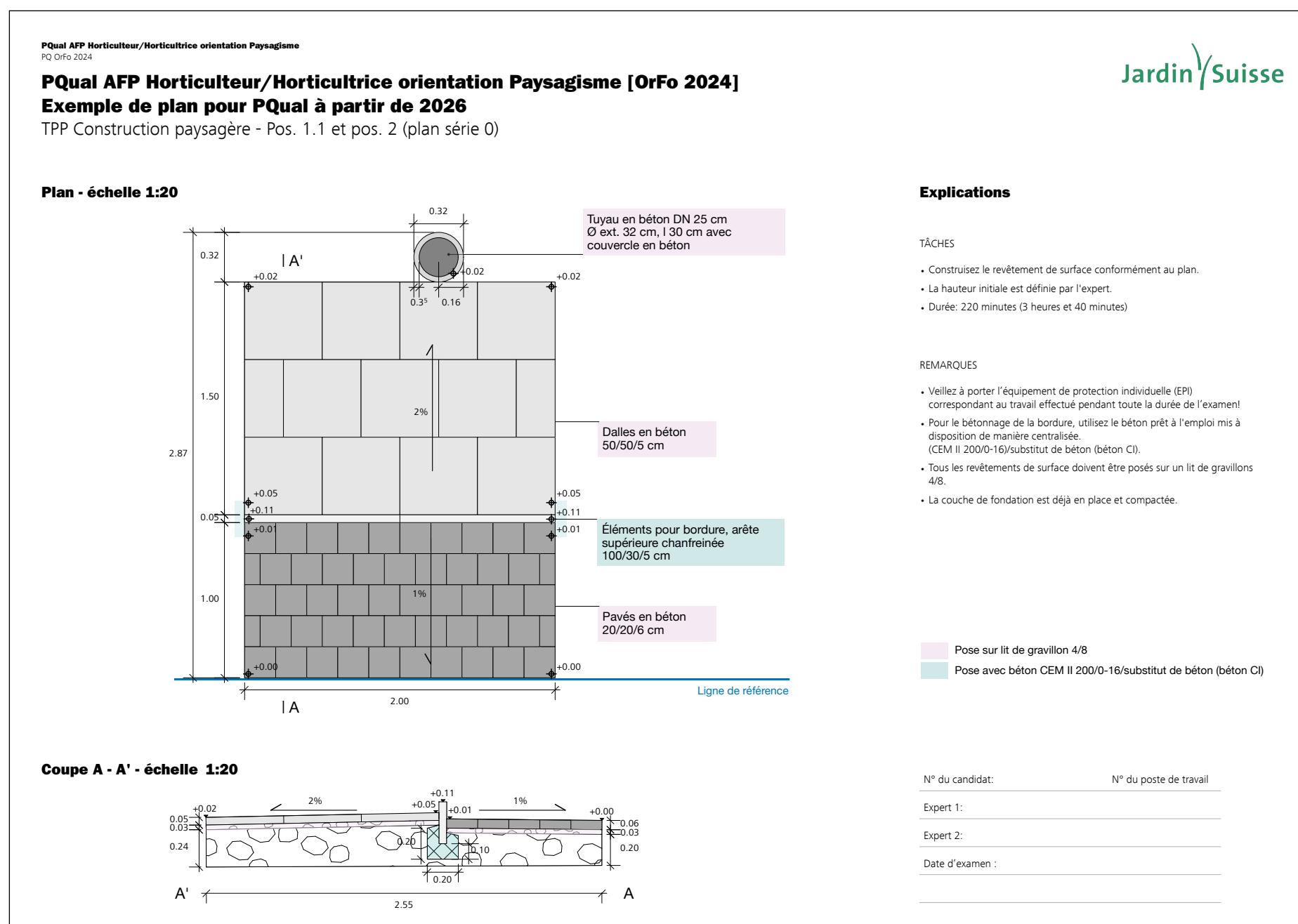
Ouvrage gris (pos 2) - Conditions cadres

- Surface de **6 - 8 m²**
- Pour réaliser l'épreuve, les candidats reçoivent un plan (plan d'ensemble et coupes) et les consignes correspondantes.
- Un peu plus long qu'aujourd'hui (220 min au lieu de 180 min)!
- **Toutes les informations** sont disponibles **sur les plans**
- Utilisation de machines uniquement pour les coupes (scies à eau, meules à disque)
- Remarque:
 - Des conditions minimales ont été définies pour la mise en œuvre dans toute la Suisse: par exemple, m² de revêtement en béton, m¹ de bordure, etc.
 - Plans différents pendant la session PQ (par exemple, dimensions et hauteurs différentes)

Ouvrage gris (pos 2)

Exemple de plan Ouvrage gris - plan série 0

- Ce plan est disponible sur les sites web mentionnés!

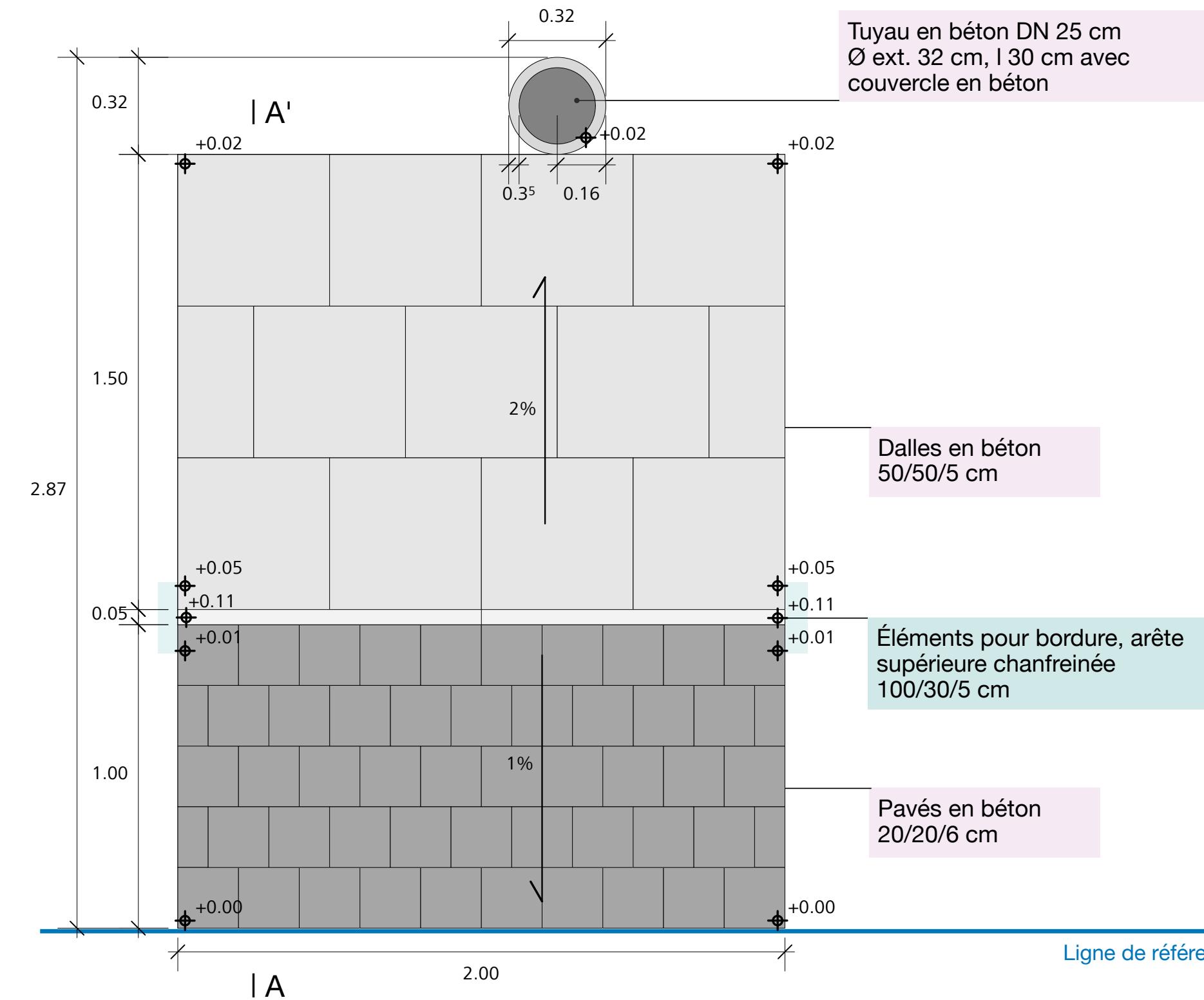


PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]

Exemple de plan pour PQual à partir de 2026

TPP Construction paysagère - Pos. 1.1 et pos. 2 (plan série 0)

Plan - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

- Construisez le revêtement de surface conformément au plan.
- La hauteur initiale est définie par l'expert.
- Durée: 220 minutes (3 heures et 40 minutes)

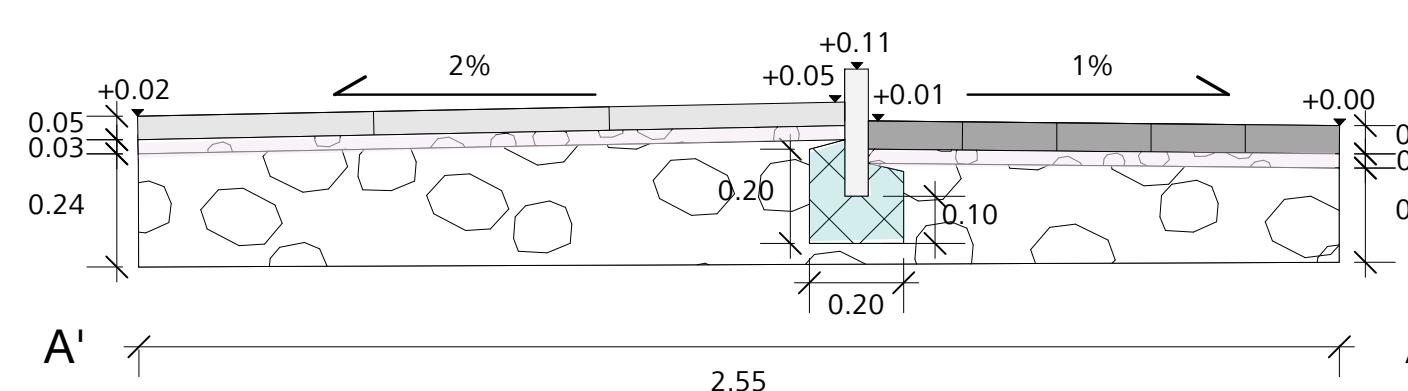
REMARQUES

- Veillez à porter l'équipement de protection individuelle (EPI) correspondant au travail effectué pendant toute la durée de l'examen!
- Pour le bétonnage de la bordure, utilisez le béton prêt à l'emploi mis à disposition de manière centralisée. (CEM II 200/0-16)/substitut de béton (béton CI).
- Tous les revêtements de surface doivent être posés sur un lit de gravillons 4/8.
- La couche de fondation est déjà en place et compactée.

Pose sur lit de gravillon 4/8

Pose avec béton CEM II 200/0-16/substitut de béton (béton CI)

Coupe A - A' - échelle 1:20



N° du candidat:

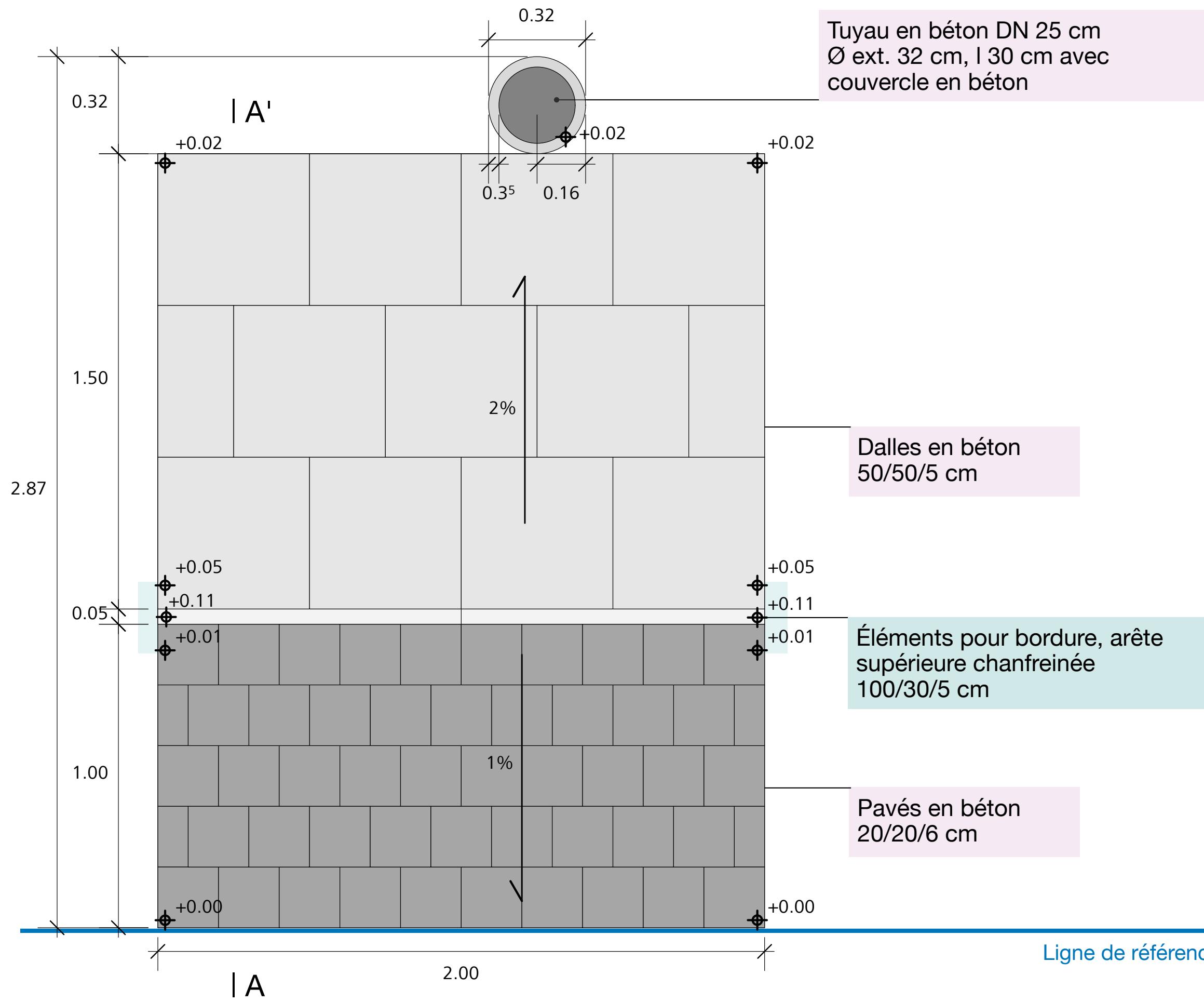
N° du poste de travail

Expert 1:

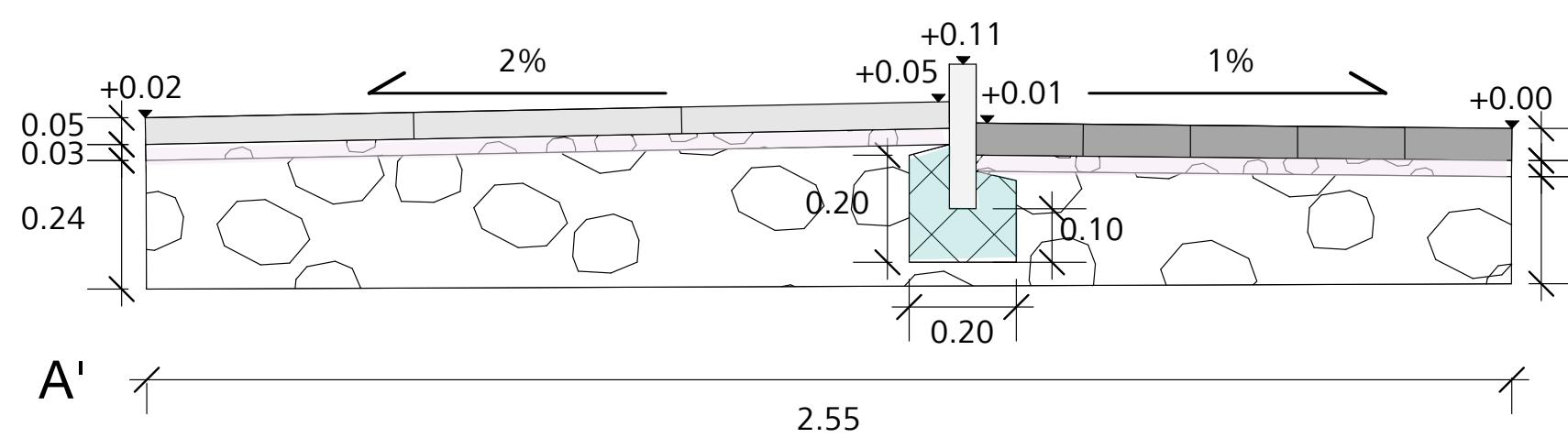
Expert 2:

Date d'examen :

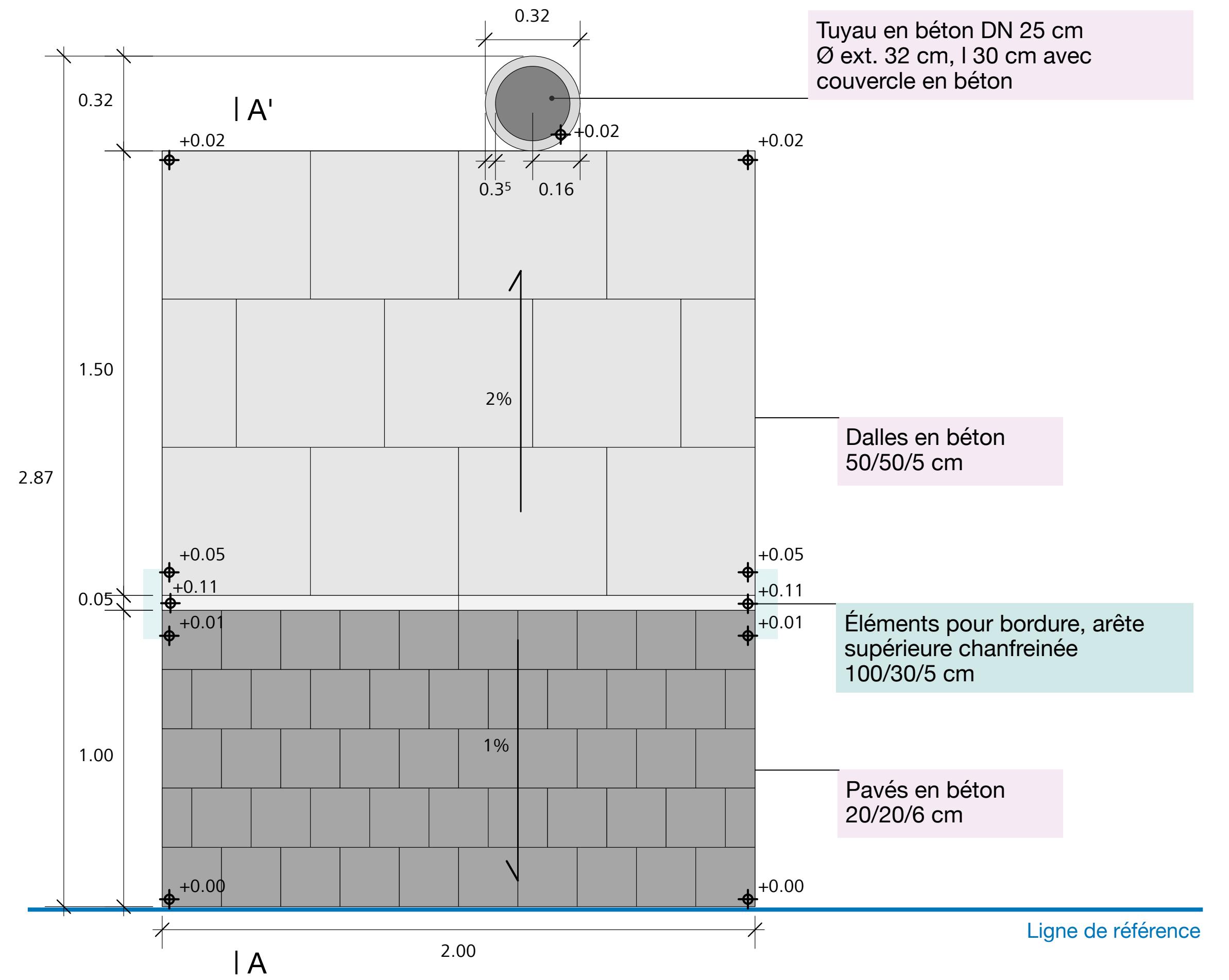
Plan - échelle 1:20



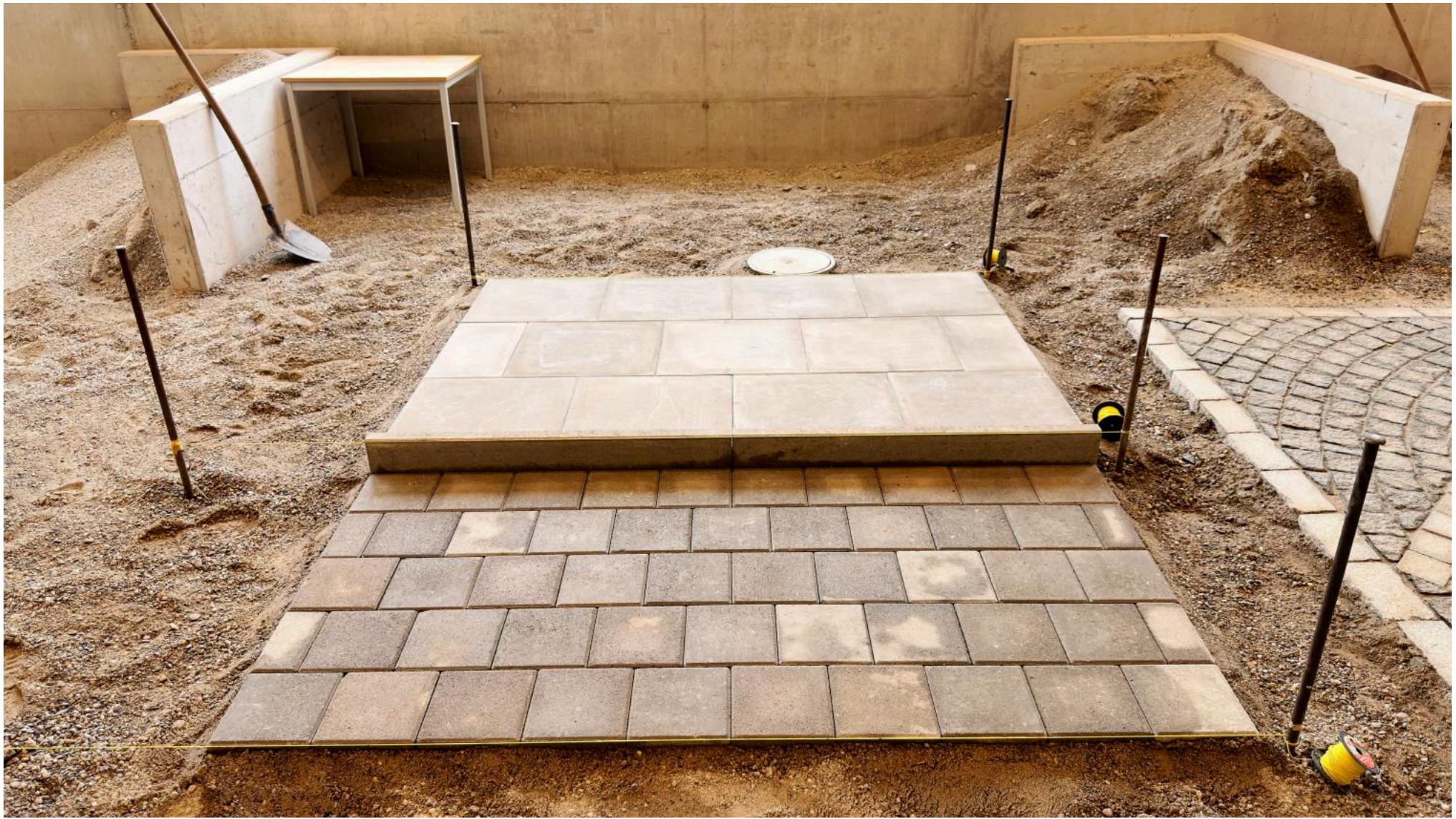
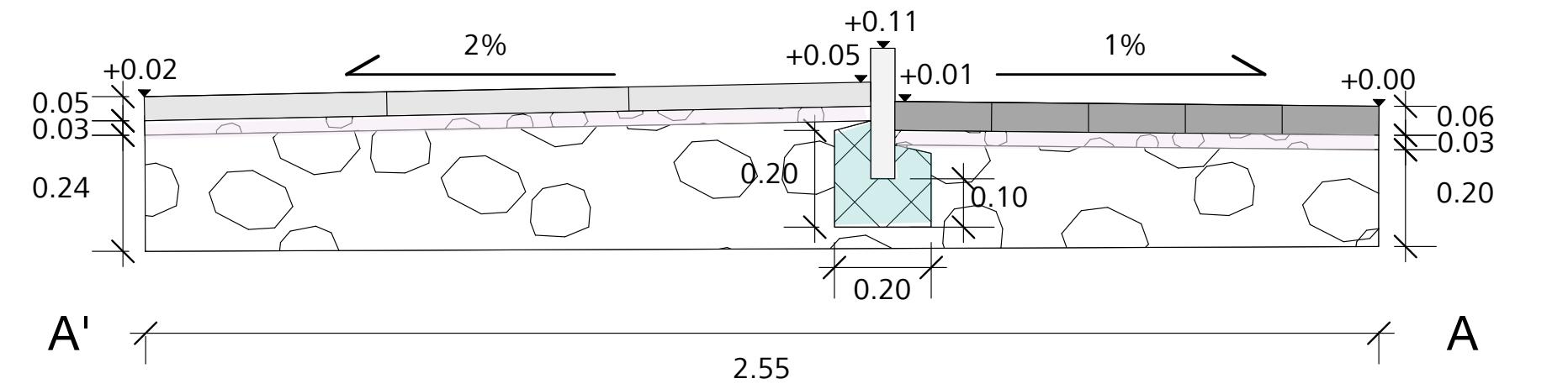
Coupe A - A' - échelle 1:20



Plan - échelle 1:20



Coupe A - A' - échelle 1:20









Ouvrage gris (pos 2) - Synthèse

- Pos 2 (ouvrage gris) =
identique à la PQ position 1.1 'revêtement' selon OFPr 2012
- Surface: 6 - 8 m²
- Durée de l'examen: 220 min (3 h 40 min)
- Durant l'entretien technique (20 min) faisant suite à la construction de l'ouvrage, les connaissances professionnelles en lien avec l'ouvrage sont approfondies et évaluées à l'aide de questions sur la mise en oeuvre pratique.

Informations PQ AFP [OFPr24]

TPP pos 3.1 | ouvrage vert

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme AFP

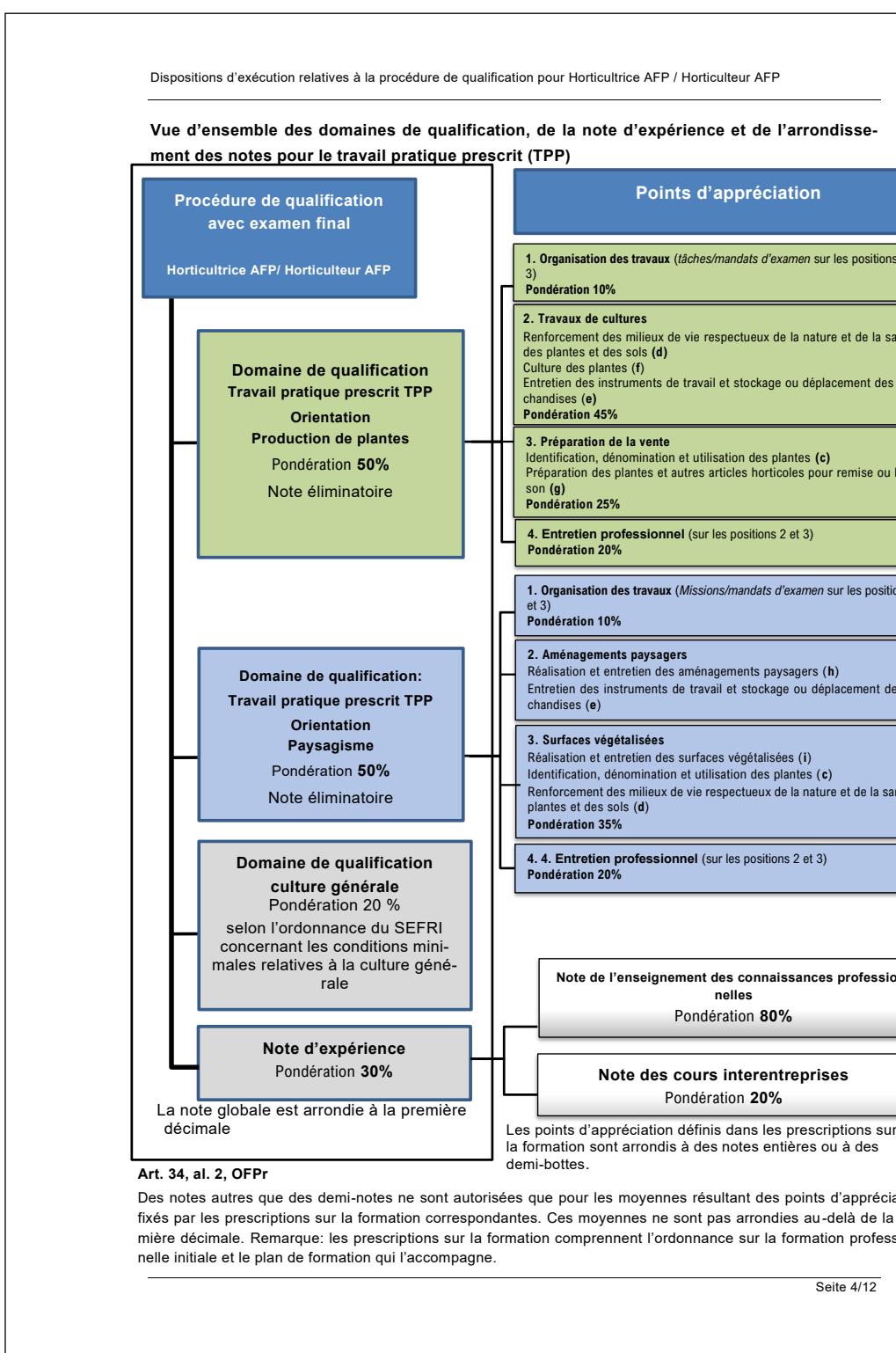
Déroulement à partir de la PQ 2026



Ouvrage vert (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 3.1

- chapitre 4.2 | TPP pos 3.1 TPP ouvrage vert [pages 4, 8 et 9]



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure **8 heures** et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note).³

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2	50	10
	1.2	Préparation pour position 3	50	10

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris)	100	210
	2	Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	100	210

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour experts et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

Seite 8/12

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	Réalisation de surfaces végétalisées (ouvrage vert) c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et planter i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazon, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.	65	150
	3.2	Entretien de surfaces végétalisées existantes c. Identification, dénomination et utilisation des plantes d. Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	35	60

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	20

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 couvre la position d'examen 2 (DCO h et e). La sous-position 4.2 couvre la sous-position 3.1 (DCO c, d et i). L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage. L'entretien professionnel sera à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté. Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sûre, évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numérique:

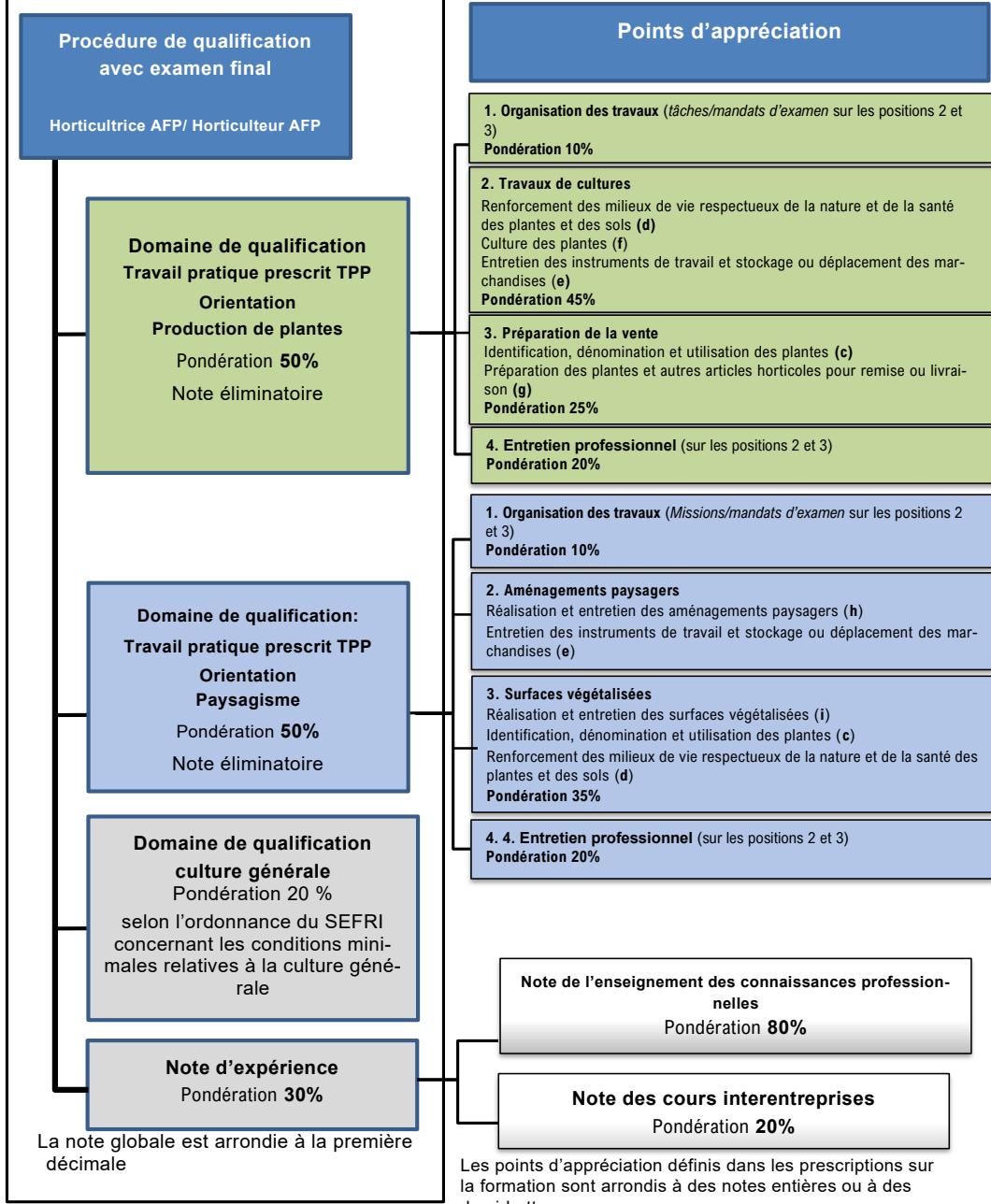
- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises

Seite 9/12

Dispositions d'exécution AFP page 4

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr
Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondante. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale. Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

Seite 4/12

Domaine de qualification:
Travail pratique prescrit TPP
Orientation
Paysagisme
Pondération 50%
Note éliminatoire

1. Organisation des travaux (Missions/mandats d'examen sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%

2. Aménagements paysagers

Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h)
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)

3. Surfaces végétalisées

Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i)
Identification, dénomination et utilisation des plantes (c)
Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)
Pondération 35%

4. 4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%

OFPr art. 18

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	35 %
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées Identification, dénomination et utilisation des plantes Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	35 %
4	Entretien professionnel	20 %

4.2.1 positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

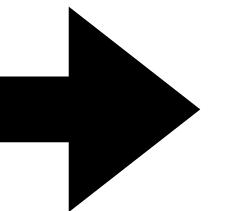
4.2.2 sous-positions

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(1) b Organisation des travaux	1.1	<i>Préparation pour position 3:</i> b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(3) i: Réalisation et entretien des surfaces végétalisées c: Identification, dénom. et utilisation des plantes	3.1	<i>Réalisation l' ouvrage vert:</i> c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et plantes i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, ... et exécuter les travaux de plantation et de semis..	65	150

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(4) Entretien prof.	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (position 3.1)	50	20

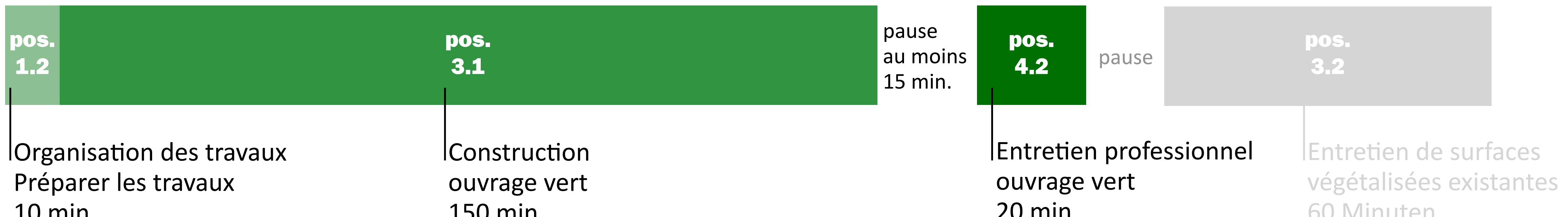
Compétences opérationnelles
<i>Réalisation l' ouvrage vert:</i>
c1 Identifier et nommer les plantes.
c2 Préparer les surfaces pour la plantation et plantes
i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, ... et exécuter les travaux de plantation et de semis..



N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.1	J'utilise des substrats appropriés pour différentes plantations. (C3)	J'explique quelles sont les différentes couches à mettre dans les conteneurs, y compris le substrat et les possibilités d'irrigation. (C2)	Je mets en place le substrat pour différentes plantations. (C3)
c2.2	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je m'équipe des EPI nécessaires. (C3)	Je décris les différents outils et machines pour le travail du sol et cite les EPI nécessaires. (C2)	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je porte les EPI nécessaires. (C3)
c2.3	Je nivelle le sol conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les étapes de travail nécessaires à la préparation du sol pour les plantations. (C2)	Je nivelle le sol conformément aux consignes. (C3)
c2.4	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)	Je décris le déroulement des travaux de plantation, les différents types d'attache et dispositifs de protection. (C2)	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)
c2.5		Je décris les caractéristiques qualitatives des différentes plantes et les périodes de plantation correspondantes. (C2)	
c2.6	Lors des travaux de plantation, j'utilise des moyens auxiliaires pour réduire la charge physique et je veille à adopter une posture ergonomique. (C3)	Je décris les moyens auxiliaires destinés à la protection de la santé et à réduire la charge physique lors des travaux de plantation. (C2)	Lors des travaux de plantation, j'utilise des moyens auxiliaires pour réduire la charge physique et je veille à adopter une posture ergonomique. (C3)
c2.7	J'entretiens les surfaces végétalisées créées jusqu'à la remise au client. (C2)	Je décris les travaux d'entretien des aménagements nouvellement créés. (C2)	

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 3 - ouvrages vert (240 min.)



Évaluation de **la compétence en matière de plantes**

Évaluation de **la compétence en matière de plantes**

Ouvrage vert (pos 3.1) - Conditions cadres

- Surface de **18 - 30 m²**
- Pour réaliser l'épreuve d'examen, les candidats reçoivent un plan et les consignes correspondantes.
- **Toutes les informations** sont disponibles **sur les plans**.
 - Au moins 10 noms de plantes, toutes les plantes doivent être reconnues ou identifiées.
 - Il doit y avoir au moins trois fois plus de plantes sur place.
 - Pas d'utilisation de machines (motoculteurs).
 - Remarque:
 - Des conditions minimales ont été définies pour la mise en œuvre dans toute la Suisse : par exemple, le nombre de plantes
 - Différents plans pendant la session PQ (par exemple, différentes dimensions et hauteurs)

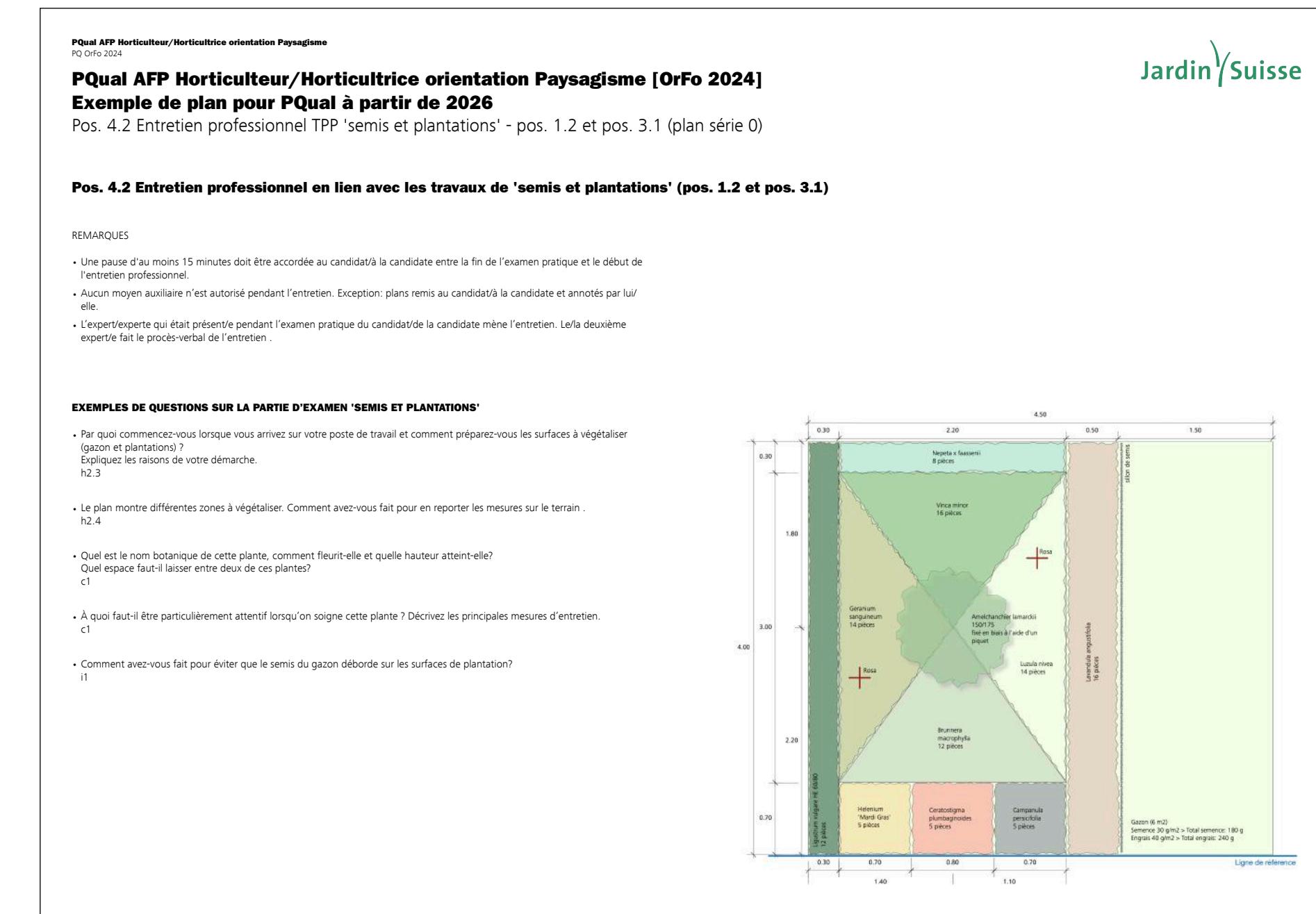
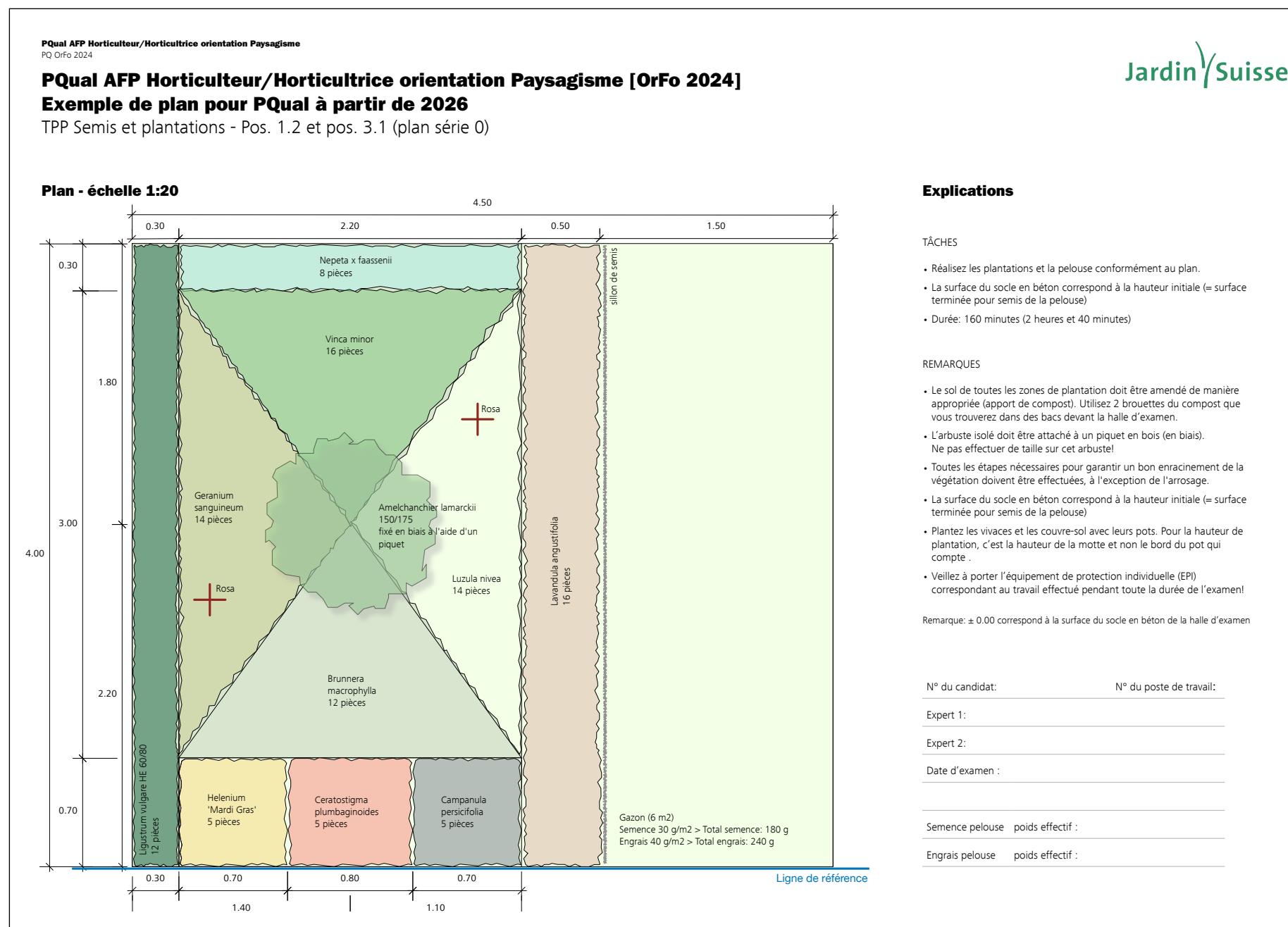
Ouvrage vert (pos 3.1) - Compétence en matière de plantes

- Identification et dénomination des plantes:
Cette identification se fait durant le temps d'examen normal, sans temps supplémentaire.
- Noms des plantes: **noms botaniques et noms français**
- Les tâches relatives à l' ouvrage vert seront conçues de manière à ce que les candidats **aient besoin de leurs connaissances et de leurs compétences en matière de plantes** pour réaliser les semis et les plantations selon les indications figurant sur le plan.
- Sélection appropriée et correcte des plantes.
- Les **entretiens techniques** oraux permettent de **contrôler, d'approfondir et de vérifier les compétences en matière de plantes**.

Ouvrage vert (pos 3.1)

Exemple de plan Ouvrage vert - plan série 0

- Ce plan est disponible sur les sites web mentionnés!

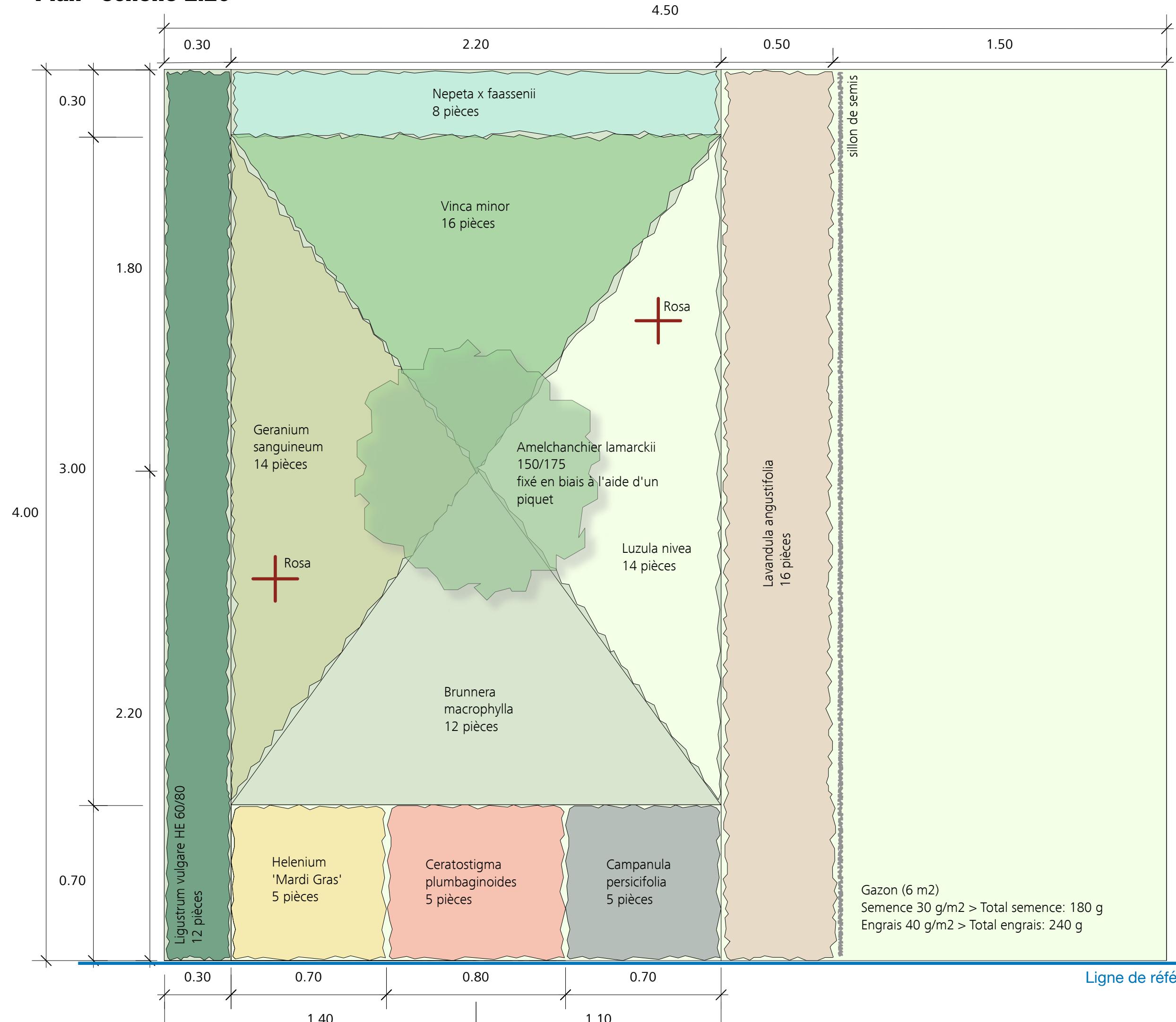


PQual AFP Horticulteur/Horticultrice orientation Paysagisme [OrFo 2024]

Exemple de plan pour PQual à partir de 2026

TPP Semis et plantations - Pos. 1.2 et pos. 3.1 (plan série 0)

Plan - échelle 1:20



Explications

TÂCHES

- Réalisez les plantations et la pelouse conformément au plan.
- La surface du socle en béton correspond à la hauteur initiale (= surface terminée pour semis de la pelouse)
- Durée: 160 minutes (2 heures et 40 minutes)

REMARQUES

- Le sol de toutes les zones de plantation doit être amendé de manière appropriée (apport de compost). Utilisez 2 brouettes du compost que vous trouverez dans des bacs devant la halle d'examen.
- L'arbuste isolé doit être attaché à un piquet en bois (en biais). Ne pas effectuer de taille sur cet arbuste!
- Toutes les étapes nécessaires pour garantir un bon enracinement de la végétation doivent être effectuées, à l'exception de l'arrosage.
- La surface du socle en béton correspond à la hauteur initiale (= surface terminée pour semis de la pelouse)
- Plantez les vivaces et les couvre-sol avec leurs pots. Pour la hauteur de plantation, c'est la hauteur de la motte et non le bord du pot qui compte .
- Veillez à porter l'équipement de protection individuelle (EPI) correspondant au travail effectué pendant toute la durée de l'examen!

Remarque: ± 0.00 correspond à la surface du socle en béton de la halle d'examen

N° du candidat:

N° du poste de travail:

Expert 1:

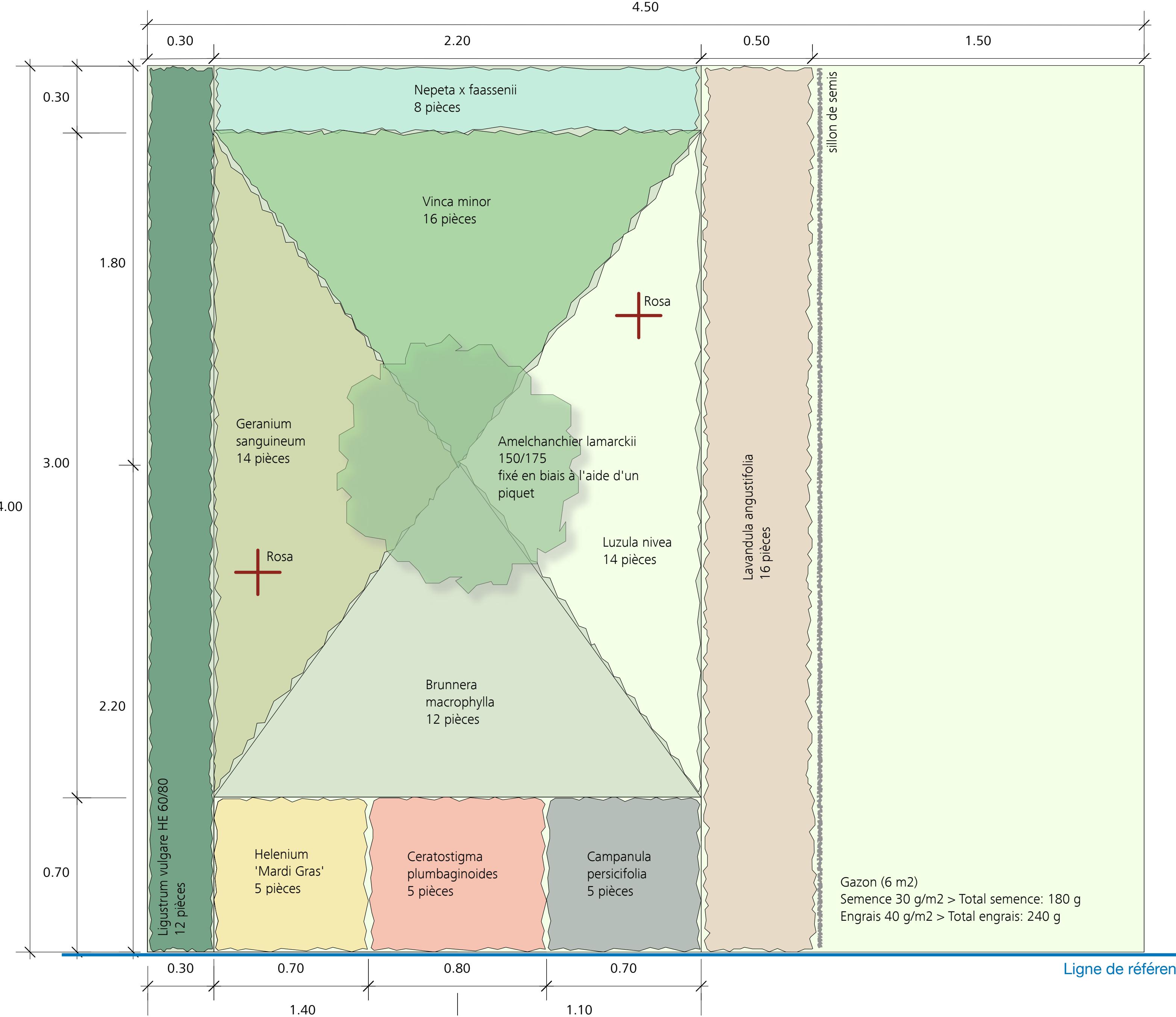
Expert 2:

Date d'examen :

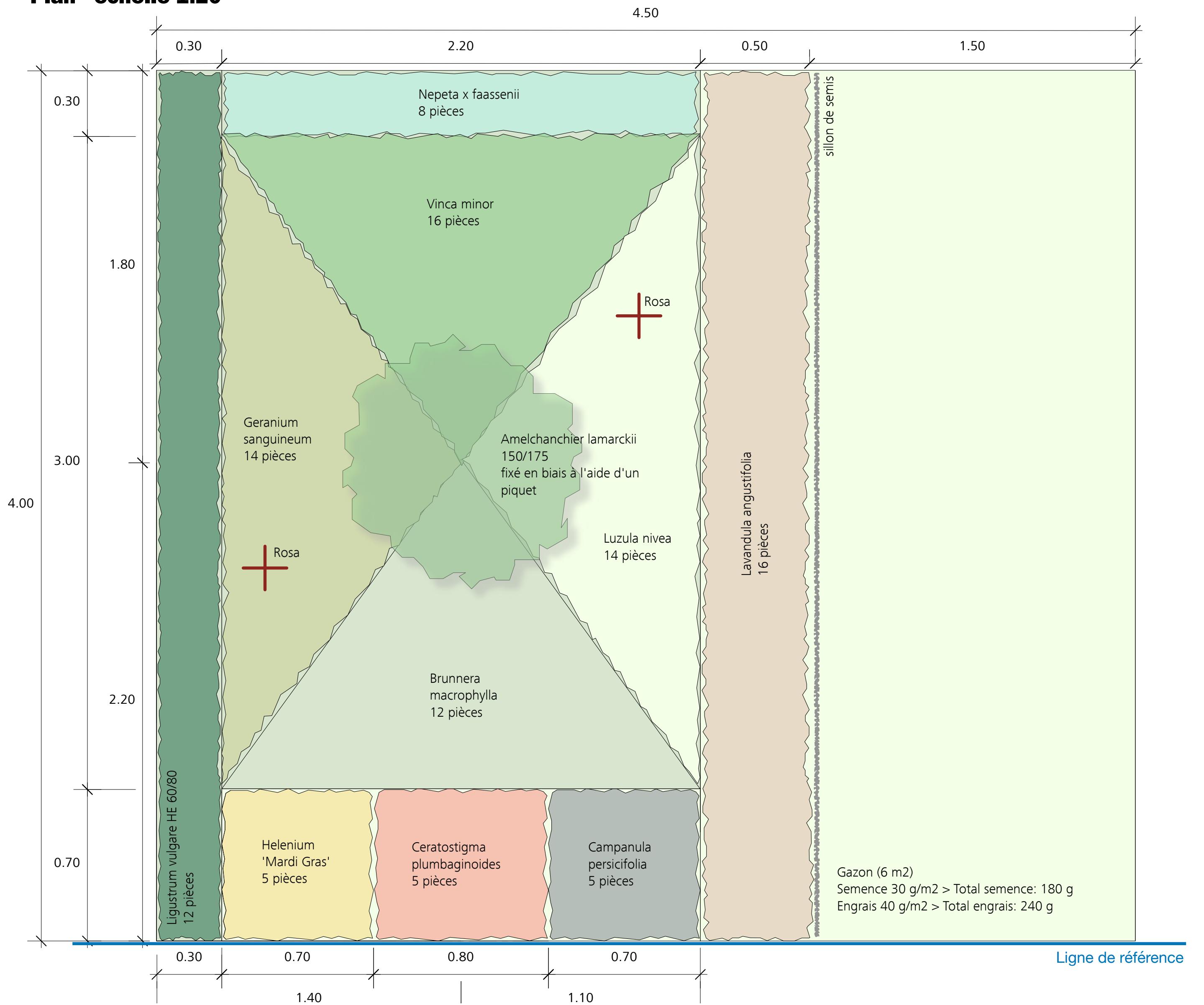
Semence pelouse poids effectif :

Engrais pelouse poids effectif :

Plan - échelle 1:20



Plan - échelle 1:20





Remarque : les fers et les cordes sont uniquement utilisés à des fins de simulation et servent à mettre en évidence les différentes surfaces.





Ouvrage vert (pos 3.1) - Synthèse

- Pos. 3.1 ouvrage verte =
identique à la PQ position 1.2 'Ouvrage de plantation et d'ensemencement' selon OFPr 2012
- Surface: 18 - 30 m²
- Durée de l'examen: 160 minutes (2 h 40 min)
- Les plantes doivent être correctement identifiées parmi un large assortiment.
- Lors de l'entretien technique (20 min) qui suit, les connaissances sur les plantes sont approfondies et vérifiées, et des questions sur la mise en pratique sont posées.

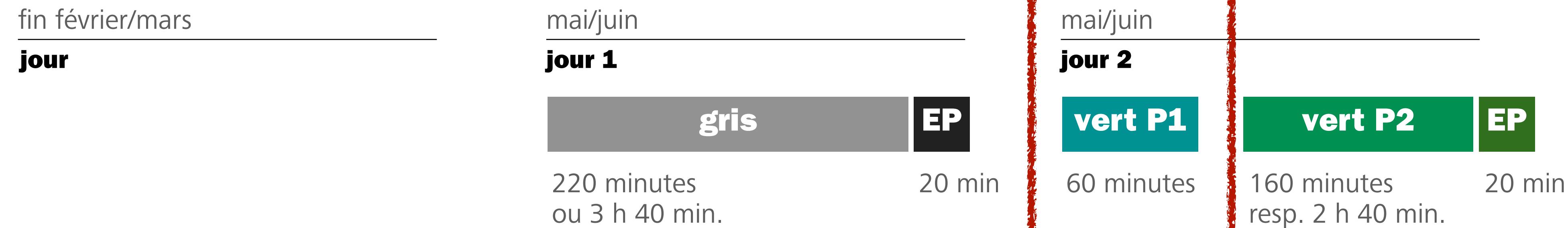
Informations PQ AFP [OFPr24]

TPP pos. 3.2 | Entretien de surfaces végétalisées existantes

JardinSuisse

La nouvelle PQ paysagisme AFP

Déroulement à partir de la PQ 2026



Soin et entretien des espaces verts
Évaluer les compétences des plantes



Réalisation de revêtements,
finitions et drainages

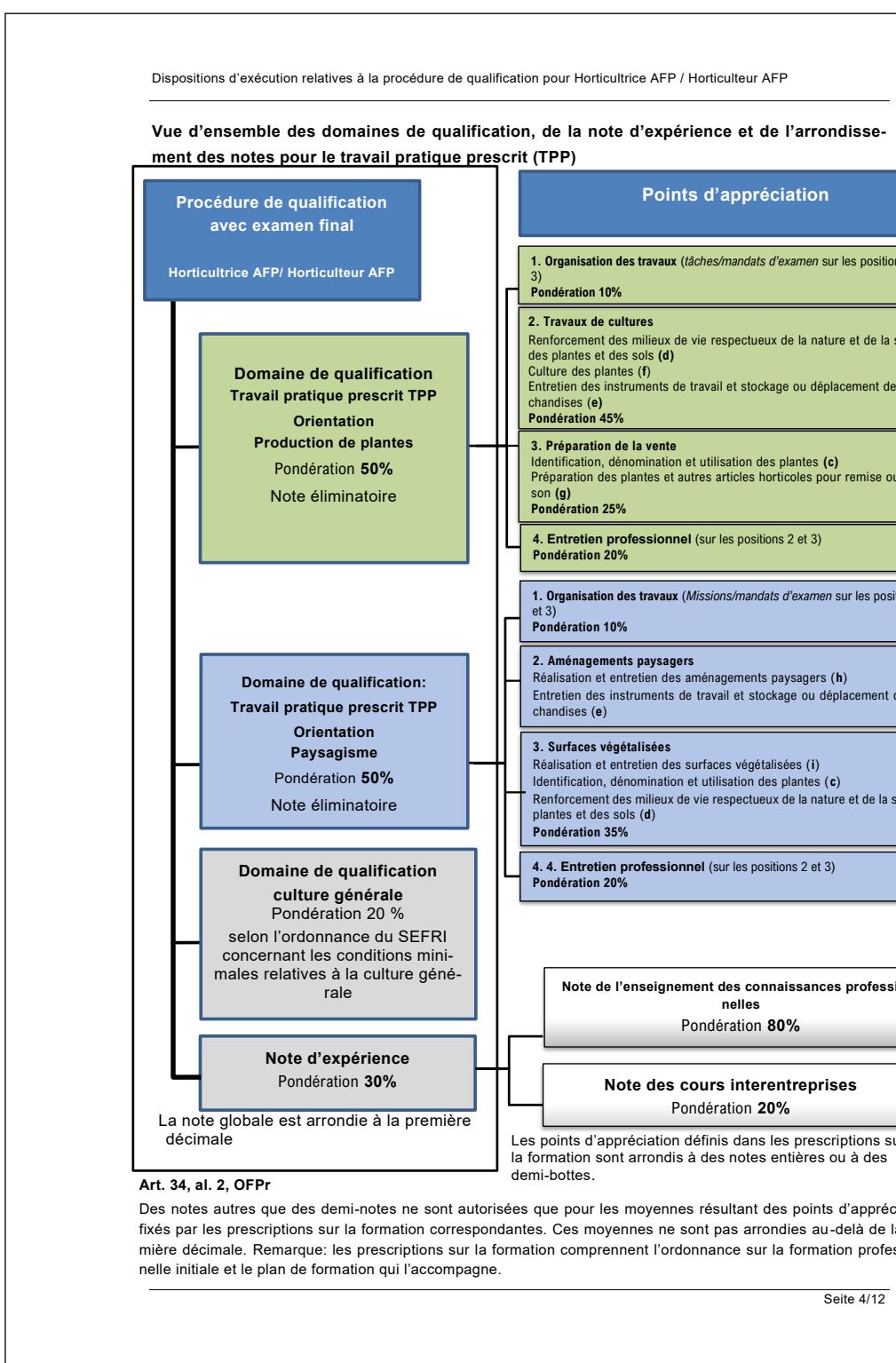


Réalisation des espaces verts
Évaluer les compétences des plantes

Ouvrage vert (pos 3)

Extrait des dispositions d'exécution TPP pos. 3.2

- chapitre 4.2 | TPP pos 3.2 Entretien de surfaces végétalisées existantes [pages 4, 8 et 9]



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

4.2 TPP Orientation Paysagisme

4.2.1 Positions

L'examen partiel dure **8 heures** et est réalisé de manière centralisée. Les travaux ont lieu en mai/juin. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h) Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)	35	210
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note).³

4.2.2 Sous-positions par positions

Position 1 – Organisation des travaux

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
b. Organisation des travaux	1.1	Préparation pour position 2 b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10
	1.2	Préparation pour position 3 b1 Prendre les ordres de travail, les évaluer et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable. b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.	50	10

Position 2 – ouvrage gris

Domaines de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	2	Réalisation d'un ouvrage (ouvrage gris) h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux. h3 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement. h4 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin. e2 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les valoriser, les recycler ou les éliminer.	100	210

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour experts et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*

Seite 8/12

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Position 3 – ouvrage vert

Domaine de compétences opérationnelles	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée En minutes
i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	3.1	Réalisation de surfaces végétalisées (ouvrage vert) c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Préparer les surfaces pour la plantation et planter. i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.	65	150
	3.2	Entretien de surfaces végétalisées existantes c1 Identifier et nommer les plantes. c2 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Traviller, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.	35	60

Position 4 – Entretien professionnel sur les tâches d'examen de la position 2 et de la sous-position 3.1

Position	Sous-position	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
Entretien professionnel Paysagisme	4.1	Entretien professionnel ouvrage gris (position 2)	50	20
	4.2	Entretien professionnel ouvrage vert (sous-position 3.1)	50	20

L'entretien professionnel est divisé en 2 sous-positions. La sous-position 4.1 couvre la position d'examen 2 (DCO h et e). La sous-position 4.2 couvre la sous-position 3.1 (DCO c, d et i). L'entretien professionnel se réfère à l'ouvrage respectif (exécution et résultat) de la position correspondante. Il a lieu dans le cadre du TPP à l'endroit de réalisation de l'ouvrage. L'entretien professionnel sera à réfléchir et à justifier les actions exécutées et à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements/décisions du candidat ou de la candidate. Il ne sert pas à vérifier des connaissances professionnelles isolées, sans rapport avec l'ouvrage exécuté. Avant le début de l'entretien professionnel, les experts se préparent (concertation sûre, évaluation du résultat, questions/thèmes pour l'entretien professionnel, rôles). Les candidats (pause pour reprendre son souffle, auto-évaluation) se préparent à l'entretien professionnel pendant au moins 15 minutes. L'entretien est mené par l'expert qui a suivi l'exécution complète de l'ouvrage.

4.3 Moyens auxiliaires

Seuls les moyens auxiliaires autorisés mentionnés dans la convocation à l'examen sont autorisés pour les positions 1, 2 et 3. Les moyens auxiliaires suivants peuvent être utilisés sous leur forme analogique et/ou numériques:

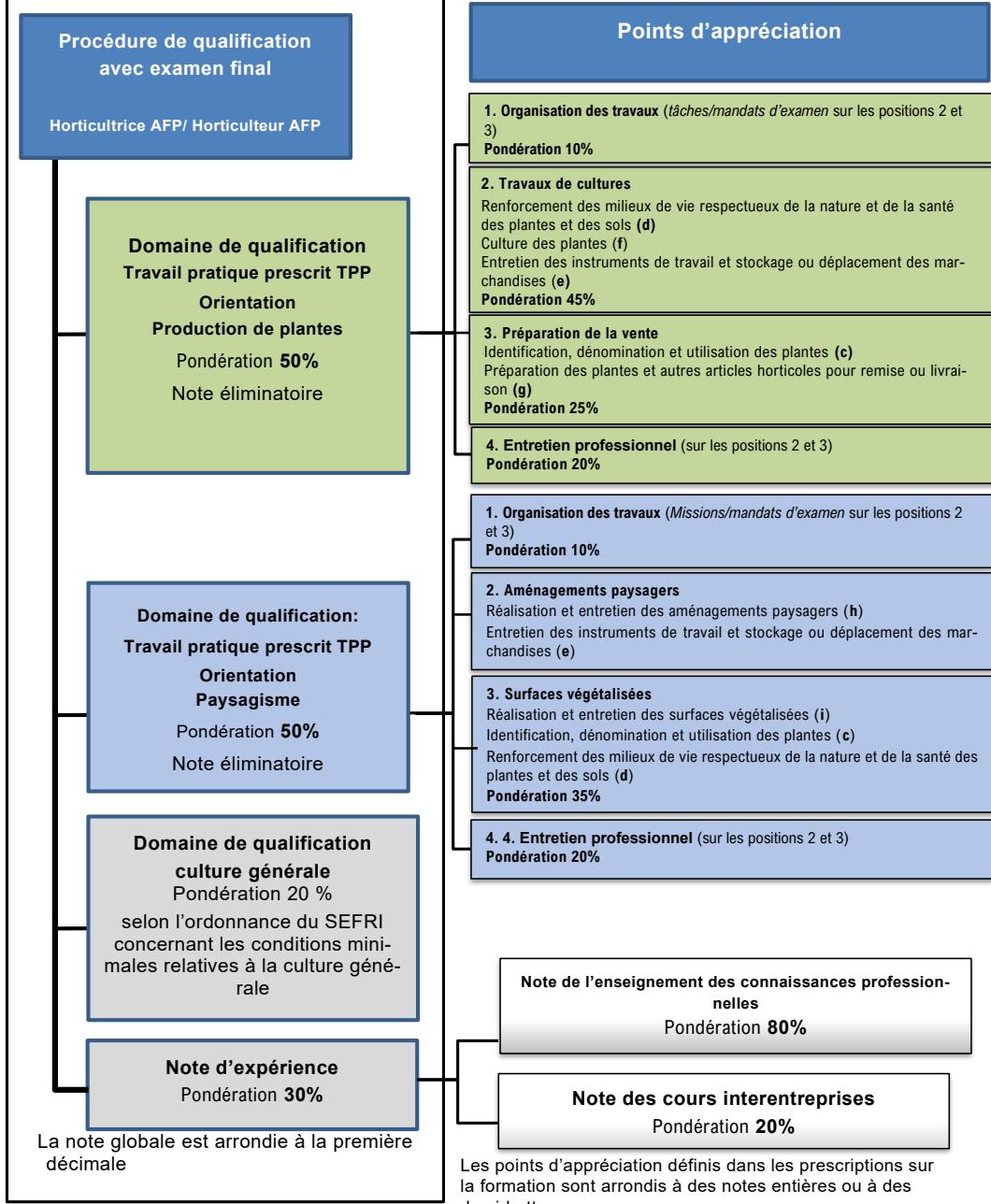
- Portfolio axé sur les plantes
- Dossier de formation
- Documentation reçue lors des cours interentreprises

Seite 9/12

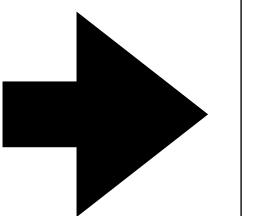
Dispositions d'exécution AFP page 4

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour Horticultrice AFP / Horticulteur AFP

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Seite 4/12



**Domaine de qualification:
Travail pratique prescrit TPP
Orientation
Paysagisme
Pondération 50%
Note éliminatoire**

**1. Organisation des travaux (Missions/mandats d'examen sur les positions 2 et 3)
Pondération 10%**

2. Aménagements paysagers

Réalisation et entretien des aménagements paysagers (h)
Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises (e)

3. Surfaces végétalisées

Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i)
Identification, dénomination et utilisation des plantes (c)
Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)
Pondération 35%

**4. 4. Entretien professionnel (sur les positions 2 et 3)
Pondération 20%**

OFPr art. 18

Point d'appreciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Organisation des travaux	10 %
2	Réalisation et entretien des aménagements paysagers Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	35 %
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées Identification, dénomination et utilisation des plantes Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	35 %
4	Entretien professionnel	20 %

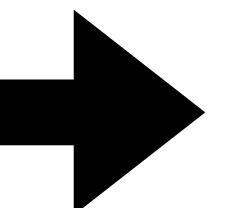
4.2.1 positions

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
1	Organisation des travaux (b)	10	20
3	Réalisation et entretien des surfaces végétalisées (i) Identification, dénomination et utilisation des plantes (c) Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols (d)	35	210
4	Entretien professionnel	20	40

4.2.2 sous-positions

Domaines de comp. op.	Sous-pos	Compétences opérationnelles	Pondération en %	Durée en minutes
(3) i: Réalisation et entretien des surfaces végétalisées c: Identification, dénom. et utilisation des plantes d: Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	3.2	<p><i>Entretien de surfaces végétalisées existantes:</i></p> <p>i2 Entretenir les surfaces végétalisées.</p> <p>c1 Identifier et nommer les plantes.</p> <p>d1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature.</p> <p>d2 Promouvoir la santé des plantes.</p> <p>d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.</p> <p>d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.</p>	35	60

Compétences opérationnelles
<p><i>Entretien de surfaces végétalisées existantes:</i></p> <p>i2 Entretenir les surfaces végétalisées.</p> <p>c1 Identifier et nommer les plantes. d1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature. d2 Promouvoir la santé des plantes. d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable. d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.</p>

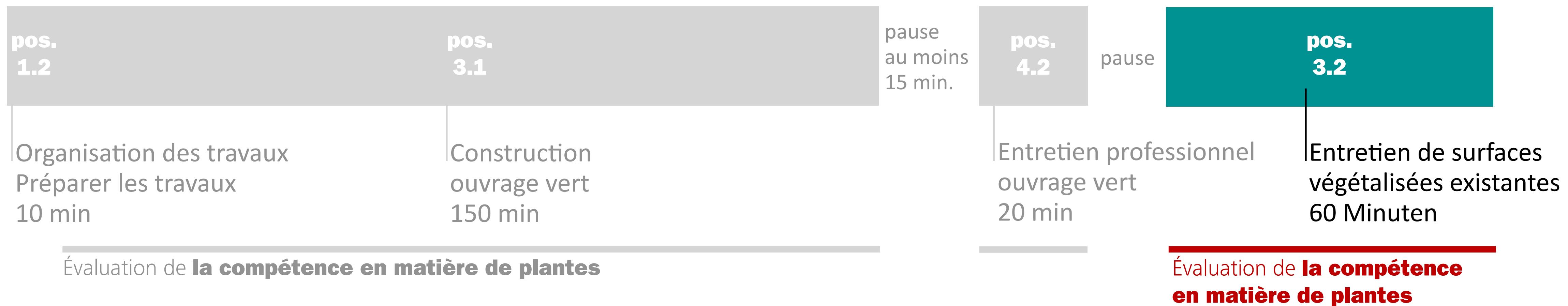


Compétence opérationnelle i2: Entretenir les surfaces végétalisées.			
Les horticulteurs AFP soignent et entretiennent les surfaces végétalisées au fil de l'année.			

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i2.1	Je signalise des chantiers de courte durée sur les routes principales et secondaires conformément aux instructions. (C3)		Je signalise des chantiers de courte durée sur les routes principales et secondaires conformément aux instructions. (C3)
i2.2	Je taille les plantes vivaces et les plantes ligneuses de petite taille en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les vivaces et les plantes ligneuses de petite taille. (C3)	Je taille les plantes vivaces et les plantes ligneuses de petite taille en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.3	Je taille les buissons en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les buissons. (C3)	Je taille les buissons en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.4	Je taille les haies et plantes ligneuses formées en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les haies et plantes ligneuses formées. (C3)	Je taille les haies et plantes ligneuses formées en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.5	J'identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)	Je décris la végétation indésirable dans les zones plantées et semées et les possibilités de l'enlever. (C3)	J'identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)
N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i2.6	Je procède à la fumure et au paillage des surfaces plantées et semées, conformément aux consignes. (C2)		Je procède à la fumure et au paillage des surfaces plantées. (C2)
i2.7	J'identifie les altérations des plantes et les signale à mon supérieur. (C3)	J'identifie et décris les altérations des plantes. (C3)	
i2.8	Je contrôle les attaches et évite les dommages dus à l'enfoncement des liens dans l'écorce. (C3)	Je décris différents moyens d'attacher les plantes et leurs possibilités d'utilisation et j'explique les mesures d'entretien et de contrôle. (C2)	
i2.9	Je tonds/fauche et j'entretiens des pelouses et des prairies conformément aux consignes, en tenant	Je décris les travaux de tonte/fauche et d'entretien des pelouses et des prairies ainsi que les	Je tonds/fauche et j'entretiens des pelouses et des prairies conformément aux consignes, en tenant

PQ paysagisme AFP [OFPr 2024]

TPP position 3 - ouvrage vert (240 min.)



Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos 3.2)

- Travaux à effectuer:
 - Taille des arbustes
 - Contrôle et renouvellement des fixations/points d'attache
 - Taille saisonnière des vivaces
 - Taille remontante
 - Désherbage, élimination des mauvaises herbes et des sauvageons
 - Couper les bordures de pelouse
 - Aération du sol
 - Amélioration du sol épandage/incorporation, fertilisation
 - Traiter/nettoyer les surfaces adjacentes
 - Déposer et éliminer les déchets de taille/déchets verts

Compétence en matière de plantes (Pos. 3.2)

- Identification et dénomination des plantes dans le périmètre d'examen:
Cette identification se fait durant le temps d'examen normal, sans temps supplémentaire.
- Dénominations des plantes: **noms botaniques et noms français**

Entretien de surfaces végétalisées existantes (pos 3.2)

PQ paysagisme AFP [Entretien de surfaces végétalisées existantes pos 3.2]

- Exemples d'images d'espaces verts



Informations PQ AFP [OFPPr24]

Entretiens professionnel (pos 4)

JardinSuisse

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien technique porte sur la **réalisation** et le **résultat de l'ouvrage concerné**.
- Il a lieu après l'examen pratique, directement sur place, sur le lieu de la réalisation.
Pas à partir de photos ou de vidéos!
- Au moins **15 minutes de pause** entre l'examen pratique et l'entretien technique.
- Pas de temps de préparation supplémentaire sur l'objet pour les candidats.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien est mené par l'expert qui a suivi le réalisation de l'ouvrage.
Un deuxième expert rédige le procès-verbal.
- **La structure de base, l'organisation et les critères (tels que l'évaluation et la notation) des entretiens techniques sont identiques pour tous les candidats**
- La transcription est effectuée via euclid ou sur papier.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- L'entretien technique sert à **réfléchir aux actions réalisées** et à les **justifier**.
- L'entretien technique sert à rendre compréhensibles et reconnaissables les raisonnements et les décisions des candidats.
- Au cours de l'entretien technique, les **connaissances en matière de plantes sont vérifiées, approfondies et remises en question**.
- Les candidats ne disposent pas de temps de préparation séparé pour l'entretien technique sur l'objet.
- Les plans, y compris les notes manuscrites des candidats, peuvent être utilisés lors de l'entretien technique.

Entretiens techniques ouvrages gris et vert (pos 4)

- **IMPORTANT:**

L'entretien technique ne sert pas à vérifier des connaissances techniques ou botaniques isolées sans rapport avec l'ouvrage construit !
(pas d'examen des connaissances professionnelles)

Exemples de questions TPP 'construction paysagère' (pos 4.1)

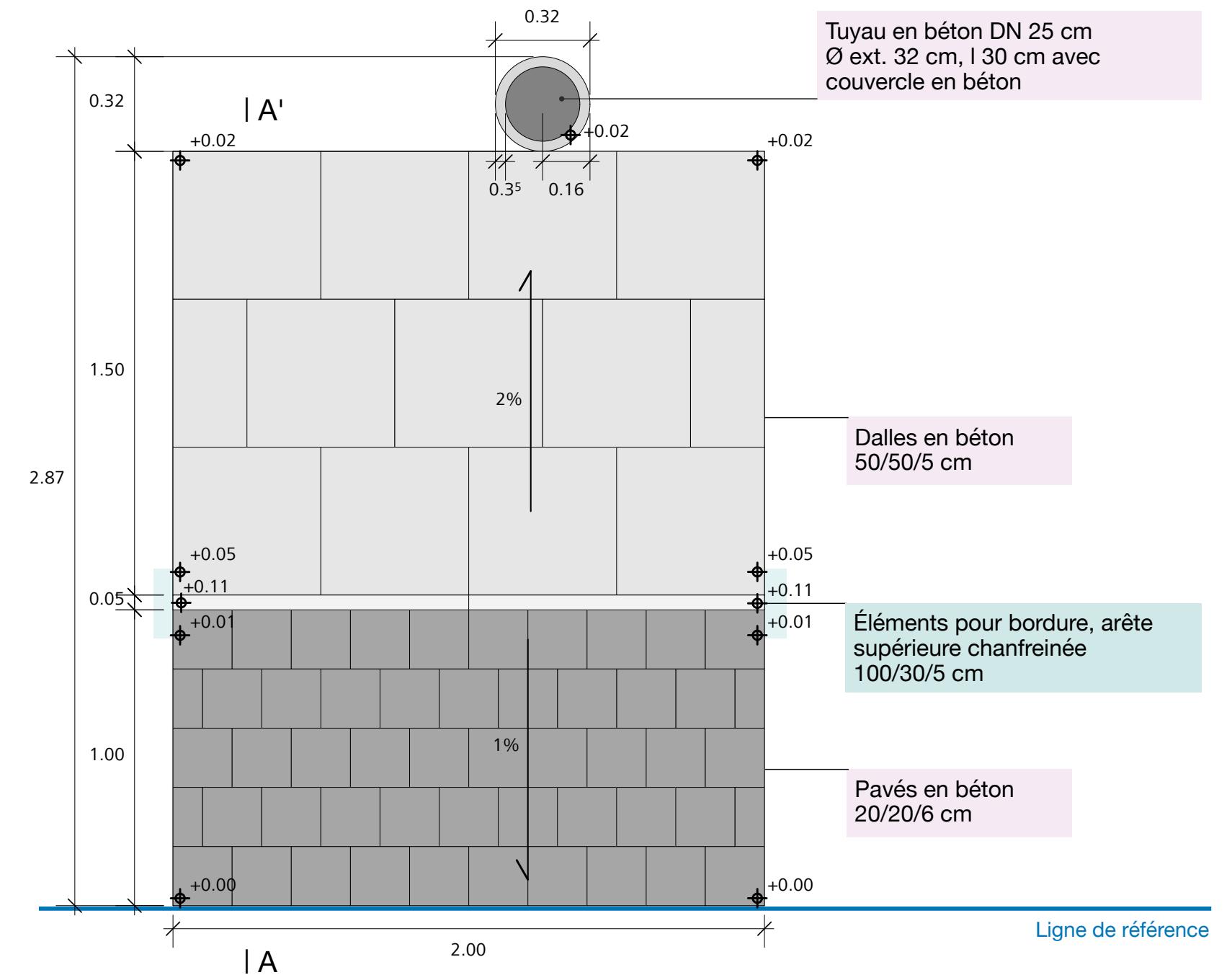
- Décrivez la manière dont vous avez procédé, étape par étape.

Justifiez votre réponse.

[h2.3]

- Comment avez-vous reporté la hauteur indiquée sur le plan dans la surface de travail ? Expliquez votre démarche et votre raisonnement.

[h2.4]

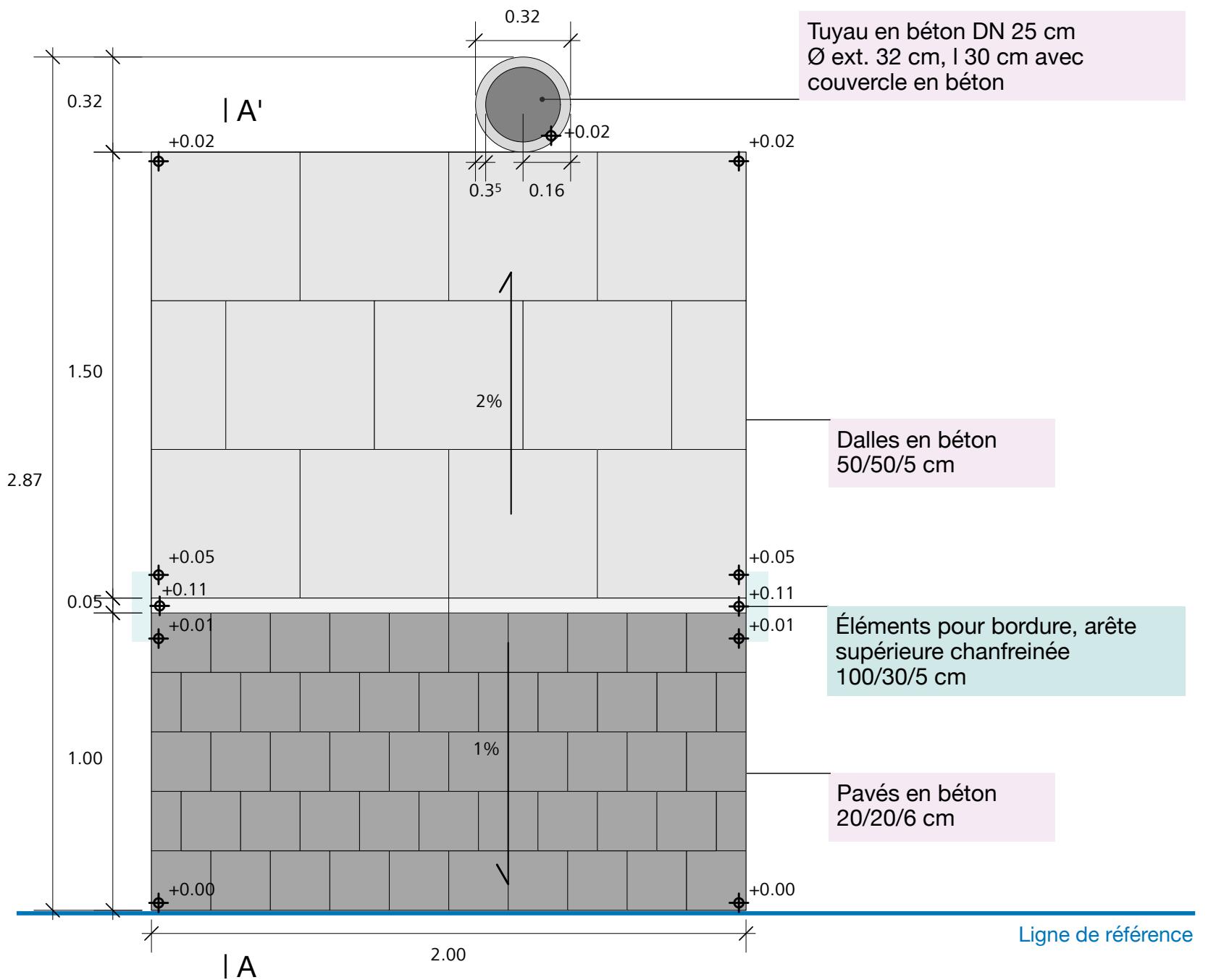


- De quelle manière avez-vous vérifié l'exactitude de votre implantation dans le terrain (position et hauteur) ? Expliquez votre méthode.

[h2.4]

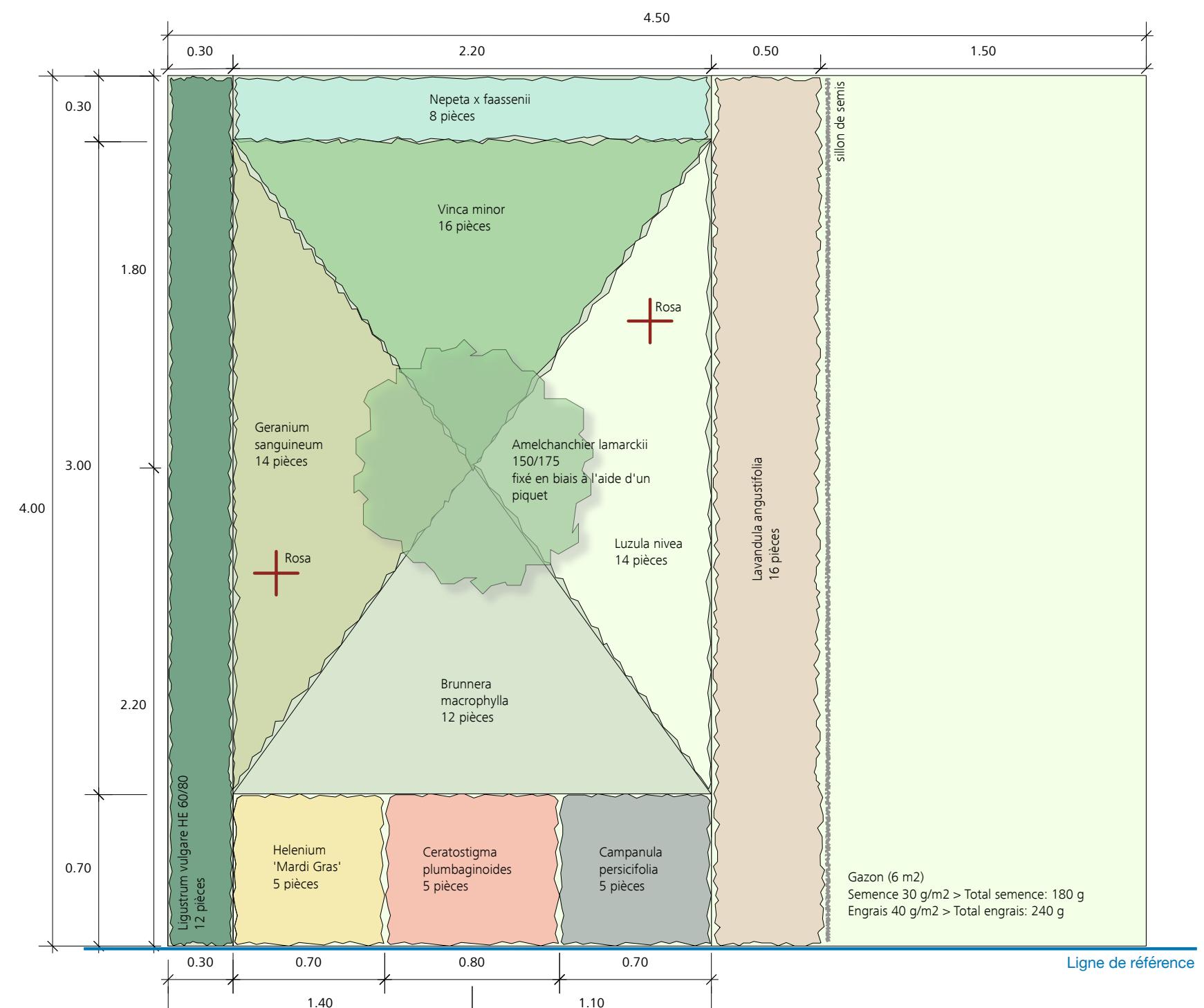
Exemples de questions TPP 'construction paysagère' (pos 4.1)

- À quoi avez-vous fait attention lors de la pose des bordures ? Justifiez votre réponse?
[h2.3]
- Que faut-il prendre en compte lorsque vous utilisez des règlettes de guidage et à quoi devez-vous faire attention lorsque vous les retirer?
[h2.3]



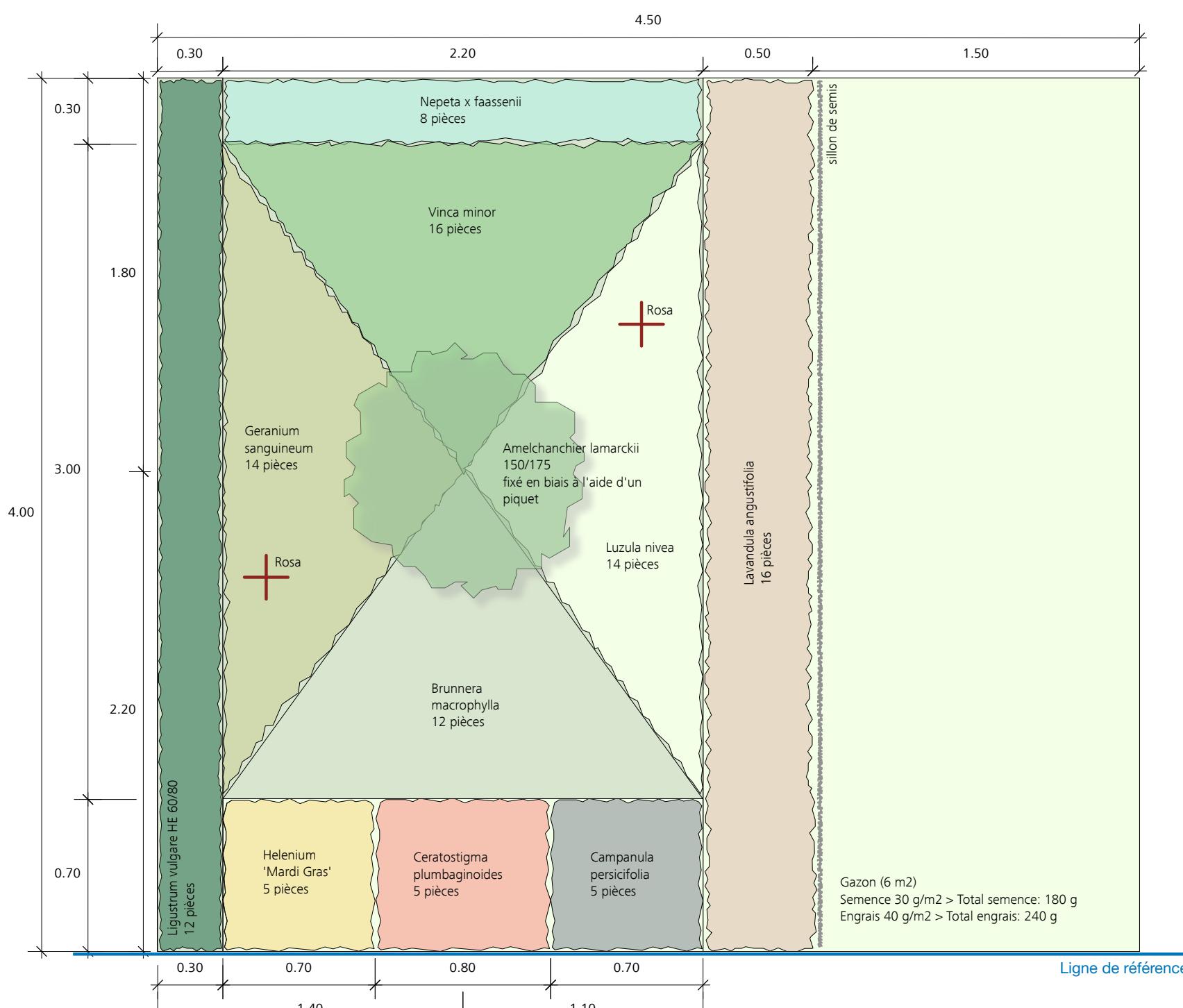
Exemples de questions TPP 'semis et plantations' (pos 4.2)

- Par quoi commencez-vous lorsque vous arrivez sur votre poste de travail et comment préparez-vous les surfaces à végétaliser (gazon et plantations)?
Expliquez les raisons de votre démarche.? [c2]
- Le plan montre différentes zones de plantation. Comment avez-vous fait pour en reporter les mesures sur le terrain? [c2]
- Quel est le nom botanique de cette plante, comment fleurit-elle et quelle hauteur atteint-elle?
Quel espace faut-il laisser entre deux de ces plantes? [c1]



Exemples de questions TPP 'semis et plantations' (pos 4.2)

- À quoi faut-il être particulièrement attentif lorsqu'on soigne cette plante ? Décrivez les principales mesures d'entretien.
[c1]
- Comment avez-vous fait pour éviter que le semis du gazon déborde sur les surfaces de plantation?
[i1]



Informations PQ AFP [OFPr24]

Moyens auxiliaires lors de la PQ

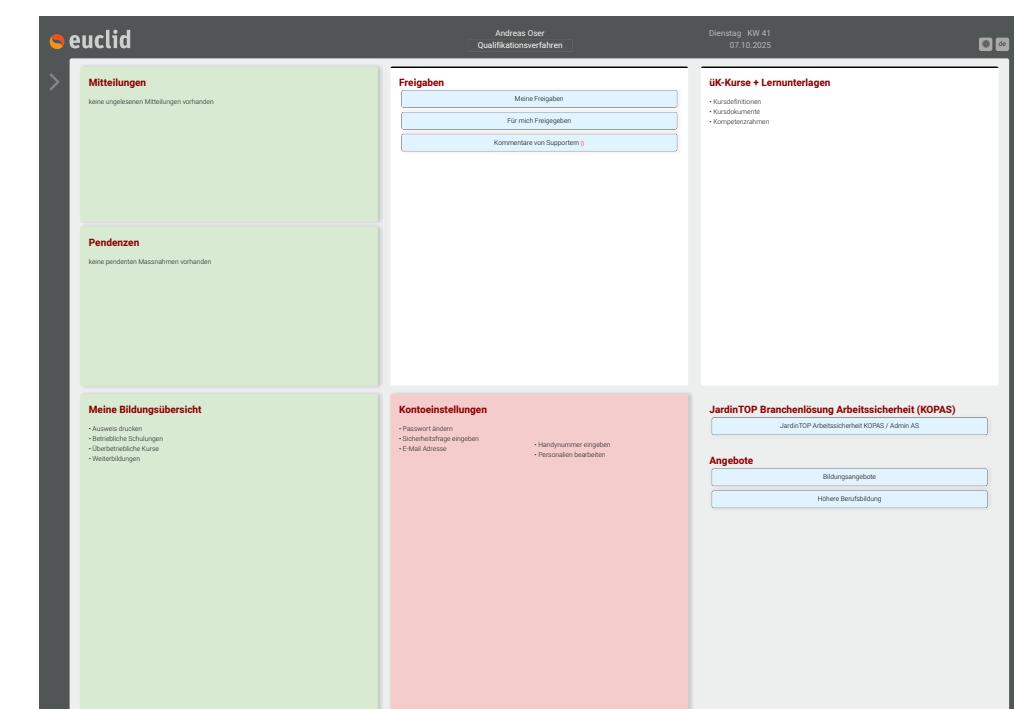
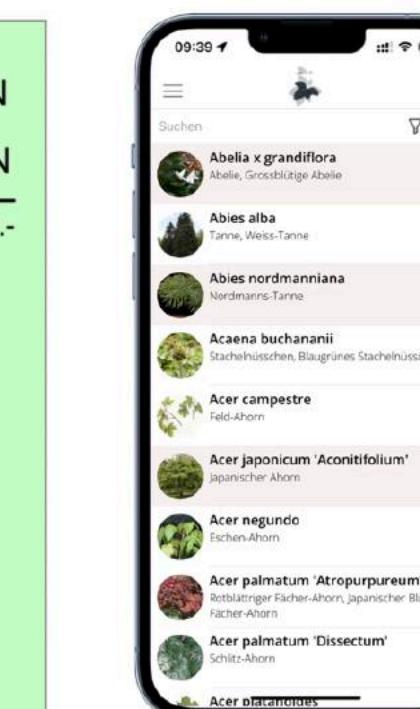
JardinSuisse

Moyens auxiliaires lors du TPP

**Conformément aux dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification
(chapitre 4.3/page 8):**

- Portfolio axé sur les plantes [Dossier de formation] (papier/digital)*
- Documentation reçue lors des cours interentreprises (papier/digital)*
- Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Collection de Formules**
- Outils pour l'identification des plantes (papier/digital)**

* selon OFPr ** selon dispositions d'exécution



Moyens auxiliaires lors du TPP

- Tous les appareils électroniques (smartphones, tablettes, ordinateurs portables [BYOD]) sont autorisés.
- Sur les lieux d'examen une connexion Wi-Fi est mise à disposition, pour autant que cela soit possible.
- Les candidats sont responsables du bon fonctionnement des appareils!
(Selon le lieu d'examen, également pour la connexion de données, conformément aux directives CEX)

Moyens auxiliaires lors du TPP

- Attention - informations importantes:
 - Les photographies, les réseaux sociaux, toutes les applications de messagerie instantanée, etc. sont interdits pendant la période d'évaluation!
 - Les écouteurs et les lunettes connectées sont interdits.
 - Tout abus peut entraîner l'exclusion immédiate des PQ en cours!

Moyens auxiliaires lors de l'entretien technique pour la TPP

- Autorisé:
 - Plan d'examen
 - Les notes manuscrites des candidats sur leur plan TPP
 - Ressources selon OFPr
[Dossier de formation/Portfolio axé sur les plantes, Documentation CIE]
- Non autorisé:
 - Outils ou application pour identifier des plantes (ex: PlantNet)
 - Collection de formules

Informations PQ AFP [OFPr24]

Remarques complémentaires

JardinSuisse

Réussite de la procédure de qualification

- La procédure de qualification avec examen final est réussie si:
 - le **domaine de qualification TPP** est évalué avec une **note minimale de 4.0**
 - la **note globale** est d'**au moins 4.0**.
- **La PQ AFP peut être répété deux fois au maximum.**
- Si un domaine de qualification doit être répété, il doit l'être dans son intégralité.

Arrondi des notes

- Domaine de qualification TPP arrondies à la demi-note
- Domaine de qualification eCG arrondi à une décimale*
- Note d'expérience CIE arrondies à la demi-note (3 attestations de compétences)
- Note d'expérience CP arrondies à la demi-note (les 4 semestres)
- Note d'expérience CP (80%)/CIE (20%) arrondi à une décimale
- Note globale arrondi à une décimale

* Peut varier d'un canton à l'autre.

Règles pour les candidats qui repassent l'examen

- La formation selon l'ancien mode [OFPr 2012/18] est possible pour les redoublants jusqu'au:
 - CFC jusqu'au 31 décembre 2028
 - **AFP jusqu'au 31 décembre 2027**
- Après ces dates, uniquement selon la nouvelle ordonnance!
- Sur demande écrite, une répétition est également possible avant cette date selon la nouvelle législation.

Règles pour les candidats qui repassent l'examen

- **Enseignement professionnel**

Si l'examen final est répété sans nouvelle fréquentation des cours de connaissances professionnelles, la note obtenue précédemment est conservée.

Si les cours de connaissances professionnelles sont répétés pendant au moins deux semestres, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

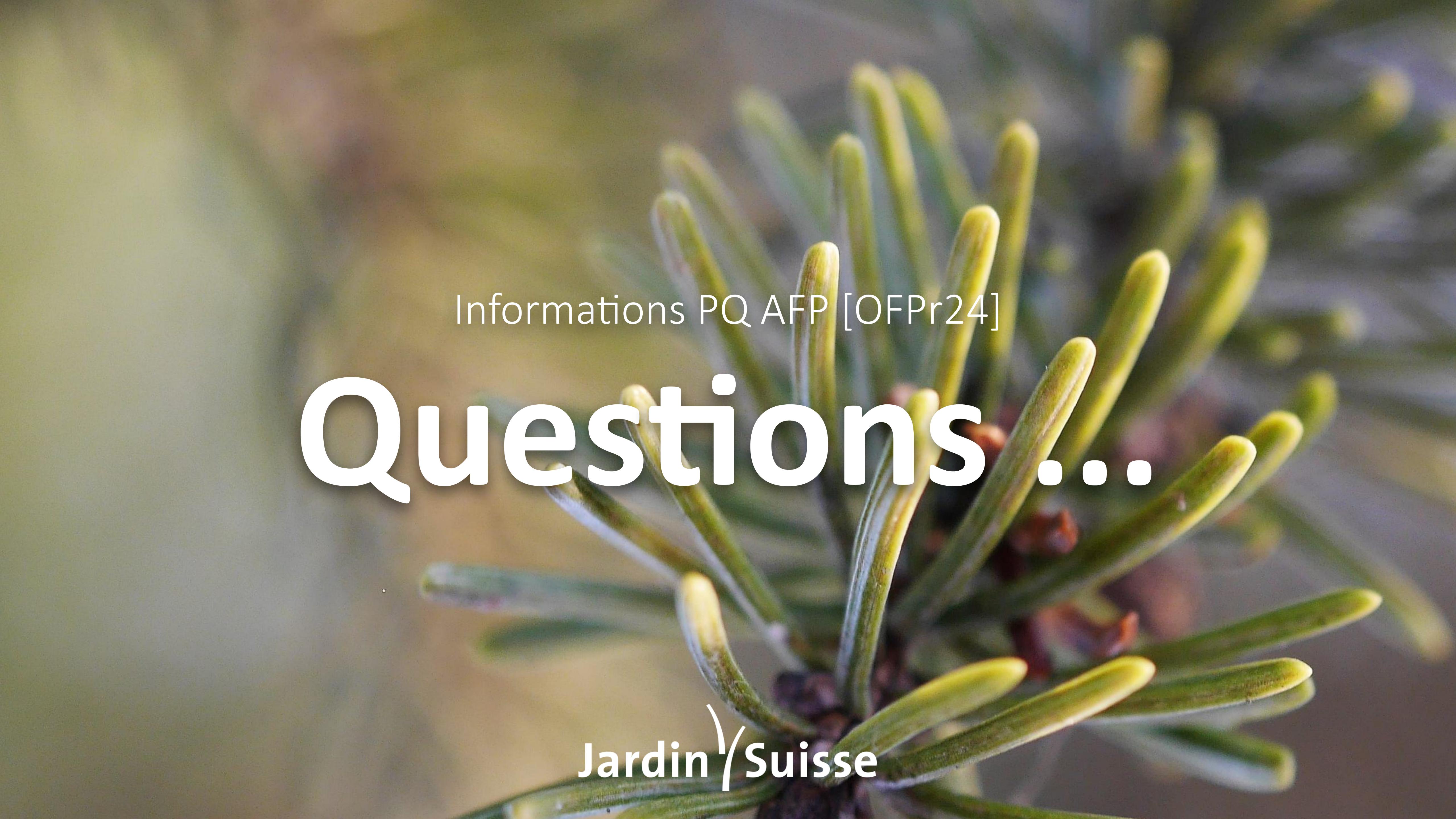
- **Cours interentreprises**

Si l'examen final est répété sans que les cours interentreprises soient suivis à nouveau, la note obtenue précédemment est conservée.

Si les deux derniers cours interentreprises évalués sont répétés, seules les nouvelles notes sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience.

Formation d'expert nouvelle PQ [OFPr 2024]

- **à partir de janvier 2026**
 - Formation CEX
 - Formation pour tous les experts AFP, au niveau régional en particulier : entretiens techniques

A close-up photograph of green pine needles, showing their sharp, pointed tips and arrangement along a stem. The background is blurred.

Informations PQ AFP [OFPPr24]

Questions...

Jardin \ Suisse

A close-up photograph of green pine needles, showing their sharp, pointed tips and textured surfaces. The lighting highlights the natural texture of the needles.

Informations PQ AFP [OFPr24]

Merci beaucoup

Toutes les informations et le PDF sont disponibles sur

www.jardinsuisse.ch ou cex.qvg.ch

Jardin \ Suisse

PowerPoint et documents au format PDF

La présentation PowerPoint et tous les documents mentionnés sont disponibles au format PDF sur:

www.jardinsuisse.ch
> formation professionnelle

Nouvelle formation initiale (à partir de 2024)

Information actuelle RFI24 (état au 11.12.2024)

Extension du portfolio des plantes (dossier de formation) dans le LMS

Depuis quelques mois maintenant, vous et vos apprentis travaillez avec le système numérique de gestion de l'apprentissage (LMS) et le portfolio de plantes.

Durant cette période, nous avons également travaillé avec l'outil et sur le système et sommes heureux de pouvoir vous informer aujourd'hui de quelques nouveautés et évolutions.

Tout d'abord, certaines notions ont été adaptées dans le menu pour une meilleure vue d'ensemble et compréhension :

Dans Usine de plantes (dossier de formation), vous trouverez dans le menu les nouvelles rubriques « Situations d'action » (jusqu'ici dossier de formation), « Mes plantes » (jusqu'ici portefeuille de plantes) et « Ma collection de plantes »

[Présentation Info QV EBA \(BiVo24\)](#)

[Ausführungsbestimmungen QV EBA](#)

[Plan Serie o QV EBA](#)

Contact

Bettina Brändle
 Chef de département
 Formation professionnelle
 Tel: 044 388 53 15
 Fax: 044 388 53 40
[E-Mail](#)

Michelle Hartmann
 Responsable Formation initiale
 Tel: 044 388 53 16
 Fax: 044 388 53 40
[Email](#)

Das könnte Sie auch interessieren

[Bildungsverordnung/Bildungsplan](#)

[MEHR](#)

cex.qvg.ch resp. **cex.qvg.ch/eba**

QV EBA G+L [BiVo 2024] | PQ AFP Paysagisme [OFPr 2024] - 17024

Information JardinSuisse zum QV EBA nach BiVo 2024
 Oktober 2024

Informations de JardinSuisse concernant la procédure de sélection pour la formation professionnelle initiale selon l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale (OFPr) 2024
 Octobre 2024

Nachfolgend finden Sie die PowerPoint-Präsentation als PDF sowie alle erwähnten und für das QV relevanten Dokumente als PDF zum Herunterladen.

Die Informationen finden/fanden statt am:

15. Oktober 2025	BZ JSZ Neuenkirch
20. Oktober 2025	BZ JSBB Liestal
22. Oktober 2025	BZ Gärtner Bern
27. Oktober 2025	BZ JSZ Pfäffikon
28. Oktober 2025	BZR Rorschach
5. November 2025	BZ JSZ Pfäffikon

Vous trouverez ci-dessous la présentation PowerPoint au format PDF ainsi que tous les documents mentionnés et pertinents pour la procédure de sélection au format PDF à télécharger.

Les informations ont lieu/ont eu lieu le:

25 novembre 2025	CPEM Marcellin, Morges/Lausanne
3 décembre 2025	École Grangeneuve

[Présentation Info QV EBA \[BiVo24\] 16 MB](#) [HERUNTERLADEN >](#)

[Présentation PQ AFP \[OFPr24\] 16 Mo](#) [HERUNTERLADEN >](#)

Info A4

Information QV EBA
 alle Infos von heute als PDF zum Download auf
[www.jardinsuisse.ch](#) > Berufsbildung > neue Grundbildung (BiVo 2024)

[cex.qvg.ch](#) [cex.qvg.ch/eba](#) (Direkt Link)